

Tribunal de Sidi M'Hamed

06 accusés placés en détention provisoire pour adhésion à un groupe terroriste

P05

LE CARREFOUR
Le journal du citoyen 24ème année **D'ALGERIE**

N°7073 - JEUDI 02 JANVIER 2025 - 20 DA - EDITION NATIONALE

Etudiants en sciences médicales

«L'ensemble des revendications ont été satisfaites»

P05

Des mesures pour assurer la disponibilité des produits de consommation

Pour Un Ramadhan sans surprise



Lire en page 03

R07

ORAN

Alors que le FLN annonçait la «réussite de sa restructuration» à Oran
Cible d'une manœuvre de déstabilisation, un député malmené

10ème édition du Salon national de soutien aux produits de l'artisanat
68 participants et une affluence satisfaisante

Station de dessalement de Cap Blanc

Dernières retouches aux travaux du réseau d'adduction d'eau



Pour vos annonces publicitaires, naissances, anniversaires, félicitations, etc...

Contactez le Carrefour d'Algérie au: Oran - Fax: 041 30 73 41

Tél: 05 52 12 22 21 - 07 71 31 19 93 - Alger - Tél: 0541 66 53 51 - email: lecarrefouroran@yahoo.fr

Le Premier ministre reçoit l'ambassadeur du Royaume d'Arabie saoudite en Algérie



Le Premier ministre, M. Nadir Larbaoui, a reçu, mardi au Palais du Gouvernement, l'ambassadeur du Royaume d'Arabie saoudite en Algérie, M. Abdullah Bin Nasser Al Bussairy, a indiqué un communiqué des Services du Premier ministre. Lors de la rencontre, les deux parties ont "passé en revue l'état de la coopération bilatérale et les perspectives de son développement", mettant en avant "la volonté commune animant les dirigeants des deux pays frères d'établir un partenariat bilatéral prometteur, notamment à travers la diversification des volets de la coopération économique mais aussi en tirant parti de toutes les opportunités d'investissement offertes grâce aux potentialités des deux pays", précise le communiqué. Les

deux parties ont également "évoqué la situation prévalant actuellement dans le monde arabe, notamment dans les territoires palestiniens occupés et en Syrie", soulignant "l'importance de la coordination et de la concertation entre les deux pays pour relever les défis communs, sachant que l'Algérie et l'Arabie saoudite, sous la direction éclairée du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, et du Serviteur des deux Lieux saints de l'Islam, le roi Salmane ben Abdelaziz Al Saoud, et le prince héritier Mohammed ben Salmane, représentent pour les pays arabes et le monde musulman une soupape de sécurité face aux développements régionaux et internationaux accélérés et extrêmement complexes", selon la même source.

Participation de l'Algérie à «Expo 2025» au Japon

Meddahi préside une réunion de coordination



La ministre du Tourisme et de l'Artisanat, Houria Meddahi a présidé une réunion de coordination avec les cadres du secteur, consacrée à l'évaluation de la participation algérienne au Salon international de l'artisanat en Italie et au suivi des préparatifs en cours pour la participation à l'exposition universelle "Expo 2025" au Japon, a indiqué mardi un communiqué du ministère. "Tenue lundi soir, cette réunion a été consacrée à l'évaluation de la participation algérienne à la 28e édition du Salon international de l'artisanat à Milan (Italie), en tant qu'invitée d'honneur pour le continent africain, ainsi qu'aux préparatifs en cours pour la participation du secteur du tourisme et de l'arti-

sanat à l'exposition universelle « Expo 2025 » à Osaka-Kansai (Japon)", a précisé le communiqué. A ce titre, Mme Meddahi a mis en avant "l'importance de représenter l'Algérie dans de telles manifestations internationales, au vu de leurs dimensions économiques, culturelles et promotionnelles pour la destination touristique Algérie". Elle a, par là même, relevé "la nécessité d'atteindre les objectifs escomptés, notamment en termes d'impact économique, à travers le volume des ventes des produits artisanaux, et l'augmentation du flux touristique étranger, ainsi que l'évaluation des insuffisances constatées précédemment pour les éviter lors des prochaines participations internationales".

A l'occasion du Nouvel An

Le Président de la République présente ses vœux au peuple algérien



Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a présenté, mardi soir, au peuple algérien, ses vœux à l'occasion de l'avènement du nouvel an 2025, appelant à la poursuite des efforts pour que la nouvelle année soit riche en réalisations et en acquis. "Nous nous apprêtons, aujourd'hui, à tourner la page de l'année 2024, une année marquée par des acquis et des réalisations accomplis grâce aux efforts des enfants de ce cher pays qui avance à pas sûrs vers la réalisation d'un développement prometteur, l'habilitant, ainsi, à rejoindre le rang des pays émergents. En cette même année où vous m'avez fait l'honneur de me renouveler votre précieuse confiance pour continuer à travailler en-

semble avec un grand optimisme, motivé par des données et indicateurs réalistes, caractérisant désormais l'Algérie aux niveaux, africain et arabe", a souligné le Président de la République dans une allocution adressée au Peuple algérien. "Tout en saluant l'ensemble des Algériennes et Algériens pour leur détermination et leur haut sens de patriotisme en vue de servir notre économie et de propulser davantage notre développement, je tiens à appeler à la poursuite des efforts pour que l'année 2025, si Dieu le Veut, soit riche en réalisations et en acquis, grâce à la vision d'une Algérie victorieuse et à nos potentialités prometteuses dans divers domaines", poursuit le président de la République.

Chaib reçoit le président de l'ONSC

La communauté nationale établie à l'étranger au menu



Le secrétaire d'Etat auprès du ministre des Affaires étrangères, chargé de la Communauté nationale à l'étranger, Sofiane Chaib, a reçu, lundi, le président de l'Observatoire national de la société civile (ONSC), Nouredine Benbrahim, accompagné de membres de l'Observatoire représentant la communauté nationale établie à l'étranger, a indiqué un communiqué du ministère des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines. Cette rencontre a permis d'"échanger les vues concernant notre communauté éta-

blie à l'étranger et d'évoquer les moyens à même de prendre en charge leurs préoccupations, en application des orientations du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune qui accorde un intérêt particulier aux Algériens établis à l'étranger", précise le communiqué. L'accent a été également mis sur les mécanismes permettant d'organiser et d'unifier la communauté nationale à l'étranger, afin d'en faire une "force de proposition et de développement pour renforcer sa participation à la nouvelle dynamique que connaît le pays", ajoute la même source.

LE CARREFOUR
LE JOURNAL DU CITOYEN
D'ALGERIE

EDITE PAR LA SARL EDIMARCOM-DIST
Au Capital de 100.000 DA

Direction - Rédaction - Administration
16, Bd Docteur Benzerdjeb - ORAN
Tél: 041 30 73 39 / Fax: 041 30 73 41
Président Directeur Général
Lazreug Mohamed

Directeur de la Publication
Abdellah BOUHALI

Directeur Technique
Benyoucef Mohamed

Conception PAO
Le Carrefour d'Algérie

Bureau de Mostaganem

Tél: 045 41 73 80

Impression Ouest

Société d'Impression de l'Ouest
Zone Industrielle - d'Es-Sénia

Diffusion Ouest: Le Carrefour d'Algérie

«Pour votre Publicité, s'adresser à:
L'Entreprise Nationale de Communication,
d'Édition et de Publicité» Agence ANEP

01, Avenue Pasteur Alger.

Tél: 020 05 20 91 / 020 0510 42
Fax: 020 05 11 48 - 020 05 13 45
02 05 13 77

E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz

ANEP ORAN

agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

Siteweb: www.lecarrefouralgerie.dz
E-mail: lecarrefouroran@yahoo.fr

Tous les manuscrits et les photos remis
au journal ne peuvent faire l'objet
d'aucune réclamation.

Des mesures pour assurer la disponibilité des produits de consommation

Pour un Ramadhan sans surprise

Par B.Habib

Le Ramadhan 2025 sera-t-il plus clément que celui de l'année passée ? Quelles mesures afin d'assurer l'approvisionnement des marchés durant ce mois spécial de l'année ? Et que devront-elles apporter de plus, de nouveau ? La question de la disponibilité du marché en produits de consommation de nécessité est récurrente à la veille de cette échéance de solidarité avec les pauvres et les citoyens au revenu mensuel, plus ou moins modeste, d'autant plus que le contexte économique actuellement « favorable », plaide en faveur d'une amélioration du pouvoir d'achat à travers notamment une politique commerciale équitable et juste de distribution des produits sur les marchés et une pratique de prix accessibles au porte-monnaie du consommateur lambda durant le Ramadhan. Ce qui semble, à première vue, marcher et fonctionner à merveille durant les Ramadhans passés sont incontestablement ces marchés de proximité qui offrent des prix de produits à la poche mais pour peu qu'ils soient en revanche multipliés voire densifiés à travers les communes et les daïras du pays durant le Ramadhan 2025. Les expériences ont en effet démontré que plus on met le pactole sur le marché, moins résiste la tentation des marges de bénéfices exorbitantes. Il y a aussi, rappelons-le, des mesures proactives qui ont fortement agi sur les prix à travers la disponibilité entre autres des matières premières d'huile et de la poudre de lait pour satisfaire la demande. Dans ce registre, le ministre du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national, Tayeb Zitouni, a affirmé, lundi à Bé-

char, que des mesures ont été prises pour assurer la disponibilité de l'ensemble des produits, notamment de base, à des prix accessibles aux consommateurs, à travers les circuits de distribution du pays, durant le mois de Ramadhan. On a remarqué que les walis ont été eux aussi instruits à l'effet d'agir et de faire en sorte durant leurs visites de travail des filières économiques stratégiques, d'écouter et d'encourager les opérateurs à contribuer à la régulation des marchés de consommation locaux. Des mesures spéciales ont été, en somme, prises pour la couverture de la demande croissante des consommateurs en différentes denrées alimentaires et autres produits de base durant le mois de Ramadhan, entre autres, dans les sept wilayas du Sud-ouest, dans le souci de couvrir les besoins des populations de ces wilayas totalisant plus d'un million d'habitants, a-t-il affirmé à la presse, en marge de sa visite de l'unité de production de semoule et de la minoterie relevant du groupe public AGRO-Div, située dans la zone industrielle de Bechar. L'unité produit 1.200 quintaux/jour dont 700 qx/j de semoule et 300 qx/jour de son, en plus de 2.000 qx de produits de sa minoterie dont 800 qx/j de farine et 200 qx/j de son, en plus de la commercialisation de différents autres produits (Pâtes et légumes secs) confectionnés par les différentes unités du groupe. S'adressant aux responsables de cette unité, M. Zitouni les a incités à augmenter leur production et le pourvoi quotidien, surtout durant le mois de Ramadhan, de l'ensemble de son réseau de distribution à travers les wilayas précitées, en produits alimentaires, notamment en semoule et farine. A la cimenterie "Saoura", relevant du groupe public Gica, et qui produit

plus d'un million de tonnes de différentes variétés de ciment, le représentant du gouvernement a insisté sur la poursuite de la production de ciment de qualité pour le renforcement du marché national et, de là, l'exportation vers les pays africains, en prévision de la future zone franche et de la future route Tindouf-Zouiret (Mauritanie). "Ce qui permettra le renforcement de l'exportation des ciments produits par cette cimenterie et d'autres produits nationaux, tant vers la Mauritanie que vers d'autres pays africains", a-t-il souligné. A l'unité de production d'eau minérale, relevant du secteur privé, au chef-lieu de la commune frontalière de Mougheul (50 km au Nord de Bechar), qui dispose de deux (2) lignes de production d'une capacité de 13.000 bouteilles de 1,5 et 0,5 litre, le membre du gouvernement a relevé que ce secteur, actuellement en plein développement avec 73 unités de production disséminées à travers le pays, qui contribuent au renforcement de l'économie nationale et à la création d'emplois, "doit lui aussi répondre aux défis de la qualité pour faire face aux exigences du marché, dont celles liées à la stabilité des prix". A ce titre, a-t-il fait remarquer, "il est inacceptable qu'il y ait de grands écarts de prix des eaux minérales". "Le ministère du Commerce intérieur et de la régulation du marché va prendre des mesures organisationnelles pour garantir la protection des consommateurs et ce, à travers l'imposition d'un contrôle rigoureux des prix de ce genre de produits", a-t-il soutenu. Et d'ajouter: "Les écarts des prix sur ce type de produit ne sont pas justifiés et il est demandé aux producteurs une transparence dans la détermination des prix de vente".

Discours du président de la République à la nation

«Une vision politique aux contours bien définis»

Plusieurs partis politiques ont salué, lundi, la teneur du discours du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, adressé dimanche à la nation, estimant que les "axes majeurs" évoqués dans son discours reflétaient une "volonté politique aux contours bien définis". Le Parti du FLN a salué, dans ce sens, le contenu du discours du président de la République, notamment le bilan des réalisations accomplies, soulignant que ce discours "a tracé la voie de l'Algérie victorieuse vers le leadership". Citant un extrait du discours, le parti a loué les traditions constitutionnelles ancrées en Algérie, qui "incarnent une nouvelle approche de gestion de la chose publique" au profit du citoyen", affirmant que le discours du président de la République "reflète la place du pouvoir législatif et le rôle des parlementaires qui représentent le peuple et portent ses espoirs et ses ambitions". Le parti a précisé que la teneur du discours "incarne un engagement traduisant la volonté politique d'aller de l'avant dans la consécration des principes de bonne gouvernance", soulignant "la franchise du président de la République quant aux positions de l'Algérie sur plusieurs questions sensi-

bles, ce qui témoigne de la souveraineté de l'Algérie sur ses décisions politiques (...)". Pour sa part, le Front El Moustakbal a affiché "son intérêt profond" pour le discours du président de la République, soulignant que ce discours "comprend plusieurs points essentiels traduisant la volonté politique de construire une Algérie nouvelle qui répond aux aspirations de ses citoyens et renforce sa position sur les plans intérieur et extérieur". Le parti a salué, dans ce cadre, les "engagements et programmes visant à réaliser un développement économique et social global à travers une vision stratégique claire". Evoquant l'appel du président de la République à un dialogue politique national inclusif, le Front El Moustakbal a salué cette initiative qui vise à "renforcer les droits fondamentaux et à contribuer à l'élargissement de l'action des partis politiques et des associations, tout en consolidant le front interne à l'effet de garantir une stabilité politique durable et d'instaurer une véritable pratique démocratique". De son côté, le parti du Front du militantisme national (FMN), a estimé que le discours du président de la République à la nation témoignait "de la volonté politique de réaliser une bonne gouvernance à

travers la concertation". Concernant l'appel du président de la République à un dialogue national, le FMN a exhorté à "poursuivre l'écoute de toutes les composantes de la société, y compris les nouveaux partis politiques". De son côté, le parti TAJ a loué la teneur du discours du président de la République, mettant en avant "l'attachement ferme et constant du président de la République à honorer tous ses engagements pris devant le peuple algérien, pour améliorer le niveau de vie du citoyen et préserver sa dignité, à travers la promotion de l'économie algérienne". Ledit parti a également salué la détermination du président de la République à "lancer un dialogue national en vue de parachever l'organisation de la vie politique et de construire les institutions de l'Etat", réaffirmant sa "pleine adhésion à cette démarche pour une Algérie sûre, stable et prospère". Le Mouvement Ennahda a, de son côté, affirmé avoir suivi le discours du président de la République, le qualifiant "de tradition louable qui consacre la complémentarité entre les institutions élues, exécutives et législatives, afin de répondre aux aspirations du peuple algérien en matière de droits, de libertés et de vie décente".

Pour construire une amitié solide

«La reconnaissance par la France de ses crimes est indispensable»

L'exigence du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, dans son discours à la Nation, hier dimanche, de la France de reconnaître ses crimes coloniaux, est perçue comme «essentielle» par le politologue, Makhlof Sahel. «Cette exigence est essentielle voire indispensable si on veut construire une amitié solide entre l'Algérie et la France», affirme, ce lundi, M Makhlof lors de son passage à l'émission «L'invité du jour», de la chaîne 3, de la Radio algérienne. Revenant sur le discours du président de la République, M. Makhlof juge qu'il s'identifie «à une feuille de route qui définit et cadre la dynamique enclenchée dans la poursuite d'un Etat moderne, prospère et émergent, eu égard des indices prometteurs salués par les institutions monétaires internationales et autres organisations indépendantes qui suivent l'évolution socioéconomique de l'Algérie pour la construction d'un pays émergent». «Tout le monde s'accorde à dire qu'il y a une dynamique assez importante de l'activité économique du pays, comme l'a relevé le chef de l'Etat», note l'invité de la Radio algérienne. Ainsi, dit-il, en se référant aux indicateurs macro-économiques nationaux, relayés par ces mêmes institutions internationales, Makhlof assure que «les chiffres parlent clairement des réalisations du président de la République qui a valorisé l'effort consenti en matière de création d'emplois et des startups qui constituent un levier très importants dans les économies modernes». Et de souligner qu'«outre l'apport de l'agriculture moderne par rapport au PIB national et à l'économie et le renforcement de l'industrie, le président de la République s'est engagé à consolider le triptyque de : la notion de sécurité, de sécurité hydrique et de la sécurité alimentaire». «C'est chose faite, dit-il, et c'est ce qui reconforte la souveraineté de l'Etat nation et la libre décision politique de l'Algérie».

Pour préserver

le caractère social de l'Etat

L'UGTA salue les efforts

du Président de la République

L'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), a salué, mardi, les efforts du président de la République, pour préserver le caractère social de l'Etat, mettant en valeur les acquis socioprofessionnels réalisés par l'Algérie dans plusieurs secteurs. Dans un communiqué signé par le secrétaire général, Amar Takdjout, l'UGTA a salué "les efforts constants du président de la République visant à préserver le caractère social de l'Etat, répondant ainsi aux aspirations des travailleurs et contribuant à bâtir un avenir meilleur pour l'Algérie". Dans ce contexte, l'Union a exprimé "sa profonde reconnaissance pour le courage, le leadership et les orientations du président de la République, ainsi que pour ses engagements honorés, en vue de préserver les acquis du pays et de soutenir son progrès et sa croissance", réaffirmant sa détermination à "redoubler d'efforts et à continuer de donner le meilleur de soi-même en faveur de la sécurité, du progrès et de la stabilité de l'Algérie dans le cadre d'un partenariat authentique et efficace entre l'administration et les structures syndicales". L'UGTA a également mis en lumière "les acquis socioprofessionnels réalisés dans les secteurs sensibles de la société, en attendant les résultats de la dernière rencontre Gouvernement-walis et du discours du président de la République adressé à la Nation". Le discours du président de la République devant les représentants du peuple aux deux chambres du Parlement "vient renforcer le processus démocratique de l'Etat et lancer un dialogue profond et fédérateur pour discuter des questions et des décisions politiques, économiques et sociales", soulignant l'engagement du président de la République à maintenir les portes du dialogue national ouvertes à tous. Ce dialogue devrait "déboucher sur des décisions historiques qui marqueront un tournant décisif vers une nouvelle ère de réalisations au service de la nation et du citoyen pour atteindre les objectifs communs", notamment "la révision des lois organiques des collectivités locales afin d'organiser l'action politique, de renforcer la transparence et de réaliser le développement durable".

Pôle & Mic

Par B.Nadir

Les étudiants en sciences médicales rassurés...

Le ministre de l'Enseignement supérieur, Kamel Badari, a annoncé il y a un mois que les revendications des étudiants en sciences médicales avaient été satisfaites, appelant à la fin de leur grève. Lors de cette rencontre, il a été décidé de plafonner le nombre d'étudiants en sciences médicales pour l'année à 7.260, répartis en 4.700 pour la médecine, 1.540 pour la pharmacie et 1.070 pour l'odontologie. Ce niveau, maintenu bas à l'avenir, pourrait impacter les admissions dans d'autres spécialités et accroître la pression sur les nouveaux bacheliers. Le professeur Merzak Gharnaout, doyen de la faculté de médecine d'Alger, a exhorté les étudiants à reprendre les cours avant le 5 janvier, soulignant que leurs revendications avaient été entièrement satisfaites. Lors de son intervention sur la radio algérienne, il a indiqué que plus de la moitié des grévistes sont déjà de retour: les facultés de Blida et Laghouat fonctionnent à 100%, tandis qu'à Alger, les taux de reprise varient (pharmacie 100%, médecine dentaire 90%, médecine générale 30-40%). Il insiste sur l'urgence de revenir aux études pour éviter de compromettre l'année universitaire. Pour rattraper les deux mois de grève, les programmes de médecine, pharmacie et médecine dentaire ont été révisés, tout comme les dates des examens et les informations publiées sur les sites des facultés. Les cours reprendront le 5 janvier et les programmes seront finalisés d'ici septembre. Le Pr Gharnaout a également assuré que les stages n'ont pas été sacrifiés pour rattraper les cours. Concernant les postes de résidanat, leur nombre a été augmenté de 3.000 à 4.045 grâce à une concertation entre les ministères et responsables académiques. À partir de l'année prochaine, les admissions en médecine seront réduites à 7.300 étudiants conformément à un accord avec le MESRS. Les diplômés seront désormais vérifiés par les facultés, et les accréditations sont en cours. La revalorisation des bourses attend un décret gouvernemental. Pour améliorer la formation, le budget pédagogique a été augmenté. Les facultés disposent désormais de tables d'anatomie et de matériel de simulation tandis que des fonds spécifiques ont été alloués pour les consommables en pharmacie et le matériel en médecine dentaire. Ces mesures visent à assurer une meilleure qualité de formation. Le Pr Gharnaout a également confirmé que l'affichage des postes de résidanat se fera deux à trois mois avant les examens, conformément aux discussions avec les représentants des étudiants.

Ouverture du capital de la BDL

Mise en vente des actions à partir du 20 janvier

L'ouverture du capital de la Banque de Développement Local (BDL) prendra effet le 20 janvier prochain, avec la mise en vente de 44,2 millions d'actions au prix unitaire de 1.400 DA, a annoncé mardi Youcef Bouzenada, président de la Commission d'Organisation et de surveillance des opérations de bourse (Cosob). Lors d'une conférence de presse, en compagnie de Youssef Lalmas, directeur général de la BDL, M. Bouzenada a précisé que l'opération s'étalera du 20 janvier au 20 février 2025, période durant laquelle la banque effectuera une offre publique de vente (OPV) de 44,2 millions d'actions, représentant 30% de son capital social.

L'émission de ces actions vise à lever un montant total de 61,88 milliards de DA, dont 17,68 milliards de DA de prime d'émission. A l'issue de cette opération, le capital de la BDL sera porté à 147,4 milliards de DA, a ajouté M. Bouzenada. Le 4 décembre dernier, le Conseil des participations de l'Etat (CPE) a donné son accord pour l'ouverture partielle du capital de la BDL, à hauteur de 30%, en vue de son introduction en Bourse d'Alger.

De son côté, la Cosob a validé la notice d'information concernant l'offre publique de vente lors d'une réunion préalable à la conférence de presse. Les intermédiaires en opérations de bourse (IOB) chargés de la vente des actions seront les six banques publiques (BNA, BEA, CNEP Banque, BDL, CPA, BADR) ainsi que la Société Générale Algérie, Tell Market et Invest Market. Selon M. Bouzenada, cette OPV se divise en trois segments : le premier, représentant 40% du total, sera destiné aux personnes physiques, 30% seront alloués aux personnes morales, et 30% aux investisseurs professionnels, conformément à l'article 61 du règlement général de la bourse, avec une souscription minimum fixée à dix actions. De son côté, M. Lalmas a souligné que cette opération s'inscrit dans le cadre de la modernisation du secteur financier et monétaire, "offrant ainsi aux investisseurs nationaux une opportunité unique de participer à cette évolution". Il a également précisé qu'une vaste campagne de communication sera mise en place pour informer le public des détails de l'opération et des avantages liés à l'acquisition d'actions de la BDL.

Secteur ferroviaire

2024, une année riche en réalisations

Le secteur ferroviaire en Algérie a connu en 2024 des réalisations majeures dont la création du groupe public de construction ferroviaire (GCF), consacrant l'engagement de l'Etat à renforcer les infrastructures de base et améliorer les services de transport, et consolidant les acquis enregistrés depuis 2020. Grâce à la stratégie ambitieuse tracée par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, le secteur ferroviaire algérien entame une nouvelle phase de progrès, contribuant à améliorer la qualité de vie des citoyens et à opérer une transformation qualitative dans le domaine des transports et des infrastructures, ce qui consolide la position de l'Algérie comme leader régional en la matière. Parmi les fruits de cette stratégie récoltés en 2024, figure la création du groupe GCF, décidée en mai par le Conseil des participations de l'Etat (CPE), suivie de l'Assemblée constitutive du groupe, en juillet. La création de ce groupe s'inscrit dans le cadre de la prise en charge des grands projets structurants, notamment l'expansion du réseau ferroviaire national, dans l'objectif de soutenir le développement économique et social du pays. Le groupe comprend quatre entreprises spécialisées dans le domaine ferroviaire, à savoir la Société d'études technique et de l'ingénierie du rail (Seitrail), l'Entreprise de réalisation des infrastructures ferroviaires (Infra-rail), la Société d'ingénierie et d'électrification ferroviaires (Railelectr), et l'Entreprise publique de réalisation d'infrastructures ferroviaires (Infrafer). La création du CGF s'inscrit dans le cadre du projet visant à connecter le nord et le sud du pays à travers un réseau ferroviaire moderne, d'autant plus que le groupe contribue à la construction de la ligne minière de l'Est et de l'Ouest, ainsi que la ligne Tougourt-Hassi Messaoud (Ouargla). En tant que maître d'ouvrage des projets ferroviaires, l'Agence nationale des études et de suivi des investissements ferroviaires (ANESRIF) a lancé, en

2024, plusieurs projets tout en accélérant la cadence pour ceux déjà en cours. Parmi les réalisations marquantes, les travaux de la ligne minière Ouest échar-Gara Djebilet (Tindouf) qui ont progressé à un rythme soutenu, permettant d'envisager la livraison des premiers tronçons en 2025 et l'achèvement du projet, d'une longueur globale de 950 km, avant le délai contractuel fixé à mars 2026. Le projet de doublement et de modernisation de la ligne minière Est (Annaba-Tébessa), sur 422 km, a également connu des avancées notables, notamment l'achèvement du tronçon entre Djebel Onk et Oued Kebrit (151 km) et la connexion de la mine de Blad El Hadba au réseau ferroviaire (23 km). Aussi, les travaux du tronçon nord entre Annaba et Boucheouf (54 km) ont progressé très rapidement, en attendant le lancement prochain de ceux du tronçon central reliant Boucheouf à Oued Kebrit (151 km). Par ailleurs, en 2024, les travaux du dernier tronçon Tissemsilt-ouest de la wilaya de Tiaret du corridor des Hauts Plateaux, reliant Tébéssa à Sidi Bel Abbès, sur 1162 km à travers 22 wilayas, ont également débuté. La ligne Tougourt-champ pétrolier Hassi Messaoud (154 km) a enregistré des

avancées significatives en 2024 et sa mise en service est devenue proche. Et pour soutenir la stratégie nationale visant à accroître les capacités de stockage et de transport des céréales, l'ANESRIF a lancé en 2024 un nouveau programme pour connecter 16 silos de stockage de céréales au réseau ferroviaire. Ce programme s'ajoute à un plan d'urgence en cours pour relier sept silos appartenant à l'Office algérien interprofessionnel des céréales (OAIC) au réseau ferroviaire. En outre, un programme visant à supprimer les intersections entre les chemins de fer et les routes a été initié pour prévenir contre les accidents et préserver les biens, par la construction de ponts et tunnels à chaque point de croisement sur les lignes ferroviaires déjà opérationnelles ou en cours de réalisation, y compris les projets de doublement des voies. Dans le cadre de la modernisation du réseau ferroviaire de la capitale et de ses environs, l'ANESRIF a réhabilité trois lignes de la gare d'Alger, incluant le remplacement des couches de base des rails, l'installation de nouveaux dispositifs de signalisation et de communication et l'électrification des lignes pour la première fois.

ALSOLB (Ex-Sider El Hadjar)

Arrivée de la première cargaison de coke à partir de janvier

La direction générale du complexe ALGERIAN SOLB "ALSOLB" (ex-Sider El Hadjar), a annoncé mardi dans un communiqué, l'arrivée à partir de janvier 2025, de la première cargaison de coke (charbon), une matière essentielle pour le fonctionnement du haut-fourneau à l'arrêt temporaire depuis 10 jours, affirmant que la production se poursuit au niveau des autres unités de fabrication. "Le Complexe ALSOLB prévoit l'arrivée de la première cargaison de coke (charbon) au début de janvier 2025, suivie de deux autres dans les jours qui suivent", lit-on dans le communiqué. "Le haut-fourneau du complexe Sider El Hadjar a connu un arrêt dû au retard dans l'approvisionnement en coke, une matière essentielle à son fonctionnement et totalement importée car indisponible localement", précise le communiqué. ALSOLB a indiqué avoir été confrontée "à des fluctuations dans l'approvisionnement dues à la dépendance vis-à-vis du marché international et à l'incapacité des fournisseurs de respecter les délais fixés", ajoutant que "ces retards

récurrents dans l'arrivée de la matière brute ont contraint le complexe à suspendre temporairement le fonctionnement du haut fourneau depuis le 22 décembre 2024, dû à l'épuisement du stock de coke". D'autre part, l'entreprise de sidérurgie "a profité de cet arrêt pour effectuer d'importants travaux de maintenance sur les équipements stratégiques, afin de reprendre la production dans de bonnes conditions". L'entreprise a également assuré la continuité des activités des unités principales de laminage grâce à la disponibilité des produits semi-finis, précisant que "le stock actuel des produits semi-finis, tels que les bobines d'acier, les plaques, les barres et les alliages, permet de maintenir le fonctionnement des autres unités principales". Le communiqué ajoute que le stock actuel de l'unité de laminage sans soudure "permet de répondre aux demandes de la société Naftal et Sonatrach jusqu'à fin février 2025", soulignant que "le stock de bobines actuellement disponible dans l'unité de laminage à froid permet de poursuivre son fonctionnement pendant cette période".

Air Algérie

34 vols intérieurs ajoutés au programme hebdomadaire à partir de février prochain

La compagnie aérienne nationale Air Algérie a annoncé, mardi dans un communiqué, le renforcement de son programme de vols intérieurs par l'ajout de 34 nouveaux vols hebdomadaires, à partir du 1er février 2025. Les nouveaux vols permettront d'ajouter un total de 3.588 sièges supplémentaires, selon la même source soulignant que ce renforcement concernera des destinations nationales "variées", ce qui offrira aux clients "davantage de choix et une meilleure flexibilité dans la planification de leurs voyages". Cette mesure s'inscrit dans le cadre de "la mise en oeuvre de la politique du président de la République, visant à renforcer la connectivité aérienne entre les différentes régions du pays et à améliorer les services offerts aux citoyens", ajoute la compagnie aérienne dans son communiqué.

Etudiants en sciences médicales

«L'ensemble des revendications ont été satisfaites»

Le doyen de la faculté de médecine d'Alger, le Professeur Merzak Gharnaout, a réitéré, ce mardi, l'appel lancé à l'intention des étudiants en sciences médicales, encore en grève, afin de reprendre les cours le 5 janvier, comme date butoir, précisant que l'ensemble de leurs revendications ont été satisfaites. Convié à l'émission «L'invité du jour» de la Chaîne 3 de la Radio algérienne pour faire un état des lieux de la grève des étudiants en médecine, entamée il y a deux mois, le Pr Gharnaout a commencé par faire un rapport plutôt optimiste de la situation en affirmant que plus de la moitié des étudiants grévistes ont repris le chemin des bancs de l'université. Selon lui, les facultés de Blida et de Laghouat ont repris à 100%, de même que pour l'ensemble des internes à l'échelle nationale. S'agissant de la situation à Alger, le département de pharmacie a également repris, celui de médecine dentaire est à 90%, tandis que le taux de reprise dans le département de médecine est estimé entre 30 et 40%. «Les étudiants doivent reprendre les bancs de l'université le 5 janvier, parce que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (MESRS) a satisfait l'ensemble de leurs revendications», a indiqué le doyen de la faculté de médecine d'Alger. Afin de rattraper les deux mois de grève, M. Gharnaout a fait savoir que l'ensemble des programmes des années des trois départements (mé-

decine, médecine dentaire et pharmacie) ont été réadaptés, ainsi que les dates des examens. «L'ensemble a été affiché sur les pages et le site des facultés. Nous sommes prêts pour la reprise le 5 janvier et pour terminer le programme en septembre», a déclaré l'intervenant. Revenant aux revendications des étudiants, M. Gharnaout a tenu, en premier, à les rassurer et à faire taire les certaines rumeurs, apparues juste après la publication des programmes, comme quoi des stages ont été sacrifiés pour pouvoir rattraper les cours. «Nous n'avons rien sacrifié», a-t-il assuré avant de poursuivre «L'étudiant va faire le programme le plus normalement possible. Toutefois, l'année se terminera en septembre, et non pas en juillet, après la récupération de l'ensemble des cours». Concernant l'affichage des postes de résidanat avant les examens, ce point a également été traité. «On s'est entendu avec les représentants des étudiants pour que l'affichage des postes se fasse deux à trois mois avant l'examen», a révélé l'invité de la Chaîne 3. «Il faut savoir que c'est tout un processus pour pouvoir déterminer le nombre de postes, car ça se prépare avec les doyens, les différents chefs de service et les comités pédagogiques régionales de spécialité. Après, il y a une concertation entre le ministère de la Santé le ministère de l'Enseignement supérieur, ainsi que le ministère des Finances, pour pouvoir ouvrir l'ensemble de ces postes», a-t-il expliqué.

Le Pr Gharnaout a déclaré aussi que le MESRS a approuvé l'augmentation du nombre de postes de résidanat, qui passe de 3.000 à 4.045, ainsi que la diminution du nombre d'étudiants au niveau des facultés de médecine à partir de l'année prochaine. «En concertation avec l'ensemble des doyens, nous avons déterminé le nombre de 7.300 étudiants et le MESRS s'est engagé à respecter ce nombre pour la prochaine rentrée universitaire», a indiqué l'orateur. Autre revendication, la vérification et l'authentification des diplômes, cette opération se fera désormais par l'ensemble des facultés. Au sujet de l'accréditation des facultés, cette demande a été prise en compte aussi et l'opération suit son cours. Idem pour la revalorisation des bourses, dont le décret, finalisé, se trouve au niveau du secrétariat général du gouvernement. À propos des conditions de formation, M. Gharnaout a certifié qu'elles vont être améliorées, conformément aux engagements pris par le ministère de l'Enseignement supérieur. «Nous avons eu une augmentation dans le budget annuel pour l'achat des moyens pédagogiques. Presque toutes les facultés disposent de table d'anatomie et de matériel de simulation. Pour la pharmacie, il y a de l'argent pour l'achat des consommables. Concernant la médecine dentaire, il va y avoir l'achat d'une valise contenant du matériels et qui sera destinée aux étudiants de deuxième année», a-t-il conclu.

Tribunal de Sidi M'Hamed

06 accusés placés en détention provisoire pour adhésion à un groupe terroriste

Le juge d'instruction à la section de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée près le tribunal de Sidi M'Hamed (Alger) a ordonné le placement de six (6) accusés en détention provisoire pour adhésion à un groupe terroriste, trafic d'armes et de psychotropes et blanchiment d'argent, a indiqué lundi un communiqué du parquet de la République près le même tribunal. «Conformément aux dispositions de l'article 11 du code de procédure pénale, le parquet de la République près le tribunal de Sidi M'Hamed, section de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, porte à la connaissance de l'opinion publique que dans le cadre de la lutte contre les crimes de terrorisme et la criminalité transnationale organisée et suite à une saisine du parquet de la République près le tribunal d'Illizi, ledit parquet a traité une affaire relative à l'arrestation d'un groupe terroriste composé de six (6) individus, dont deux (2) de nationalité étrangère, dans la région de Takat relevant de la commune d'Illizi», a précisé la même source. L'opération a permis "la saisie de plus de 2.400.000 comprimés psychotropes de type Prégabaline, d'armes et de munitions de guerre et d'équipements sensibles, à savoir trois (3) mitrailleuses de type FMPK, deux mitrailleuses de type Kalachnikov et qua-

tre (4) appareils de télécommunication sans fil, dont trois (3) de type Thuraya". "Deux véhicules (4X4) ont également été saisis dans ce cadre", selon le communiqué. L'enquête préliminaire menée par le service régional de la police judiciaire de Ouargla a permis "l'arrestation des six (6) suspects qui ont été déférés, le 30 décembre 2024, devant le parquet de la République (section de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée) près le tribunal de Sidi M'hamed". Une "information judiciaire a été ouverte à leur rencontre pour adhésion et participation à des associations, groupes et organisations aux

visées et objectifs à caractère terroriste et subversif tombant sous le coup de l'article 87 bis du code pénal, tentative d'assassinat, trafic d'armes présentant une menace pour la sécurité nationale, port et transport de matériel militaire, d'armes et de munitions de première catégorie, importation et utilisation d'équipements sensibles pour commettre d'autres crimes et faciliter leur commission, importation illicite de psychotropes, détention, achat en vue de la vente, stockage, distribution et transport de psychotropes en bande criminelle organisée et blanchiment d'argent en bande criminelle organisée".

Douanes Algériennes

150.000 unités de produits pyrotechniques saisies à Jijel

Les agents des brigades opérationnelles de l'inspection divisionnaire des Douanes Algériennes de Jijel, de Sétif, ont mis en échec, lors de 2 opérations distinctes, une tentative d'importation illégale de 150.912 unités de produits pyrotechniques, selon un communiqué publié lundi par ce corps constitué. Ces produits prohibés, découverts à la suite d'une inspection minutieuse de deux (2) conteneurs en collaboration avec le secteur d'activité du contrôle à posteriori à Jijel, étaient «soigneusement dissimulés par une autre marchandise déclarée ayant servi à masquer la fraude, et qui consiste en 108.550 unités de parties de lampes», précise le document. Les opérations réalisées traduisent leur «participation active pour maintenir la sécurité et l'ordre publics en redoublant de vigilance et d'efforts, notamment à la veille du Nouvel An 2025 qui connaît un accroissement du phénomène du commerce illicite de ce genre de produits dangereux portant atteinte à la sécurité du citoyen et de ses biens», notent le communiqué de la direction régionale des Douanes de Sétif.

Trafic de véhicules

Démantèlement d'un réseau de 13 individus à Alger

Un réseau de trafic de véhicules a été démantelé par la Brigade de police judiciaire, a indiqué communiqué des services de la sûreté de la wilaya d'Alger. Ce réseau international de trafic de véhicules et la falsification de leurs dossiers de base est composé de 13 individus. «Le réseau criminel international est composé de 13 individus issus de plusieurs wilayas, âgés entre 28 et 70 ans, poursuivis pour faux et usage de faux dans des documents administratifs officiels, détention et contrefaçon des sceaux de l'État, trafic international de véhicules, abus de fonction et atteinte à l'économie nationale», précise-t-on de même source. «Agissant sur informations selon lesquelles 2 individus s'adonnaient à une activité douteuse consistant en la falsification de documents administratifs de véhicules, les enquêteurs de la Brigade ont procédé à l'identification et à l'arrestation des 2 suspects», lit-on sur le communiqué. Les investigations des enquêteurs sous la supervision du procureur de la République territorialement compétent ont révélé l'existence d'un réseau criminel opérant sur en Algérie et à l'étranger. Ce coup de filet a permis «l'arrestation des membres du réseau, composé de 13 individus, ainsi que la saisie et la récupération de 13 véhicules dont la base de données a été falsifiée, de sceaux administratifs contrefaits, de matériel informatique utilisé dans les opérations de falsification, de plaques d'immatriculation et de faux documents administratifs, d'une somme d'argent en monnaie nationale estimée à 220 millions de centimes et en devises de 40 dollars et 110 dinars tunisiens» précise la même source.

Accidents de la route


07 morts et 222 blessés en 24 heures

Les accidents de la circulation ont constitué une part importante des interventions, avec 180 interventions recensées à travers plusieurs wilayas, avec un bilan lourd, dont sept décès et 222 blessés, a indiqué, hier, un communiqué de la direction générale de la Protection civile (DGPC). Selon la même source, le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya d'Oran, où un accident impliquant un camion a tragiquement coûté la vie à une femme et à un enfant, percutés sur le chemin de la commune d'Arzew. Les secours ont pris en charge les victimes sur les lieux et les ont rapidement évacués vers les structures sanitaires locales. En plus des accidents de la route, les équipes de la Protection civile sont intervenues pour prendre en charge 38 personnes intoxiquées par le monoxyde de carbone (CO). Ces intoxications étaient dues à des appareils de chauffage défectueux et des chauffe-eaux dans des domiciles situés dans plusieurs wilayas telles que Chlef, Laghouat, Batna, et Tlemcen, entre autres. Malheureusement, un homme de 86 ans est décédé à Chlef suite à une intoxication au monoxyde de carbone, mais les autres victimes ont été évacuées dans un état stable.

Protection civile

Un carambolage fait 07 blessés à Sidi Bel Abbès

Un accident de la circulation, survenu ce mercredi matin dans la wilaya de Sidi Bel Abbès, a fait sept blessés, a indiqué un communiqué de la Protection civile. Selon la même source, le sinistre a eu lieu sur la route nationale N°13, entre la commune de Sidi Ibrahim et la daïra d'Aïn El-Bard, et a impliqué une collision en chaîne entre trois véhicules. Les éléments de la Protection civile sont intervenus vers 06h57 pour porter secours aux victimes. Les victimes ont été prises en charge sur place, avant d'être transportés d'urgence vers l'hôpital local pour recevoir les soins nécessaires. Une enquête a été diligentée par les services de sécurité pour déterminer les circonstances de cet accident.


REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
 MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE
 AGENCE NATIONALE DE L'AMELIORATION ET DU DEVELOPPEMENT DU LOGEMENT
 Lotissement Saïd Hamdine Bir Mourad Rais – ALGER
 N° Identification fiscale : 000016001405697
 A. A. D. L

AVIS APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES
N°43/24/AADL/ORAN

LA REALISATION EN TCE DE 559 LOGEMENTS PROMOTIONNELS AIDES AVEC DU
PROMOTIONNELS LIBRE ET LOCAUX A USAGE COMMERCIAL ET PROFESSIONNEL Y
COMPRISES LES TRAVAUX DE VIABILISATION « RESEAUX TERTIAIRES » SITE POLE
D'EXCELLENCE A LA COMMUNE DE MAZAGRAN, WILAYA DE MOSTAGANEM.

En application des dispositions du point 3.1.1.3 de la décision n° 42 du 27 Avril 2017 régissant la passation des marchés de l'Agence Nationale de l'Amélioration et du Développement du Logement, L'Agence Nationale de l'Amélioration Et Du Développement Du Logement- Direction Régionale d'Oran lance un avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales pour la réalisation en TCE de 559 logements promotionnels aidés avec du promotionnels Libre et locaux à usage Commercial et Professionnel y compris les travaux de viabilisation « réseaux tertiaires » SITE POLE D'EXCELLENCE A LA COMMUNE DE MAZAGRAN, WILAYA DE MOSTAGANEM.

Le présent avis d'appel d'offres s'adresse aux entreprises qualifiées en bâtiment (comme activité principale), et Travaux Publics ou Hydraulique (comme activité secondaire) et satisfaisant l'ensemble des conditions ci-dessous :

1/ Capacité professionnelle : Le soumissionnaire ayant la qualification et classification professionnelle à la catégorie VI (SIX) ou plus, qualifié en bâtiment comme activité principale et en travaux publics ou hydraulique comme activité secondaire.

2/ Capacité financière : Le soumissionnaire devra avoir un chiffre d'affaires moyen des trois (03) dernières Années supérieur à 400 000 000,00 DA. Justifié par Les bilans comptables et ses annexes indiquant les différents résultats financiers des trois dernières années (visés par les services des impôts).

3/ Capacité technique :

a) Moyens humains : Le soumissionnaire devra avoir un nombre du personnel déclaré à la CNAS :

- Un (01) chef de projet (Architecte ou Ingénieur ou maître dans le domaine du bâtiment ou GC), ayant une expérience minimum de 04 ans.
- Un (01) Ingénieur ou master dans le domaine du bâtiment ou GC ou travaux publics ou hydraulique, ayant une expérience minimum de 03 ans.

Justifié par les pièces administratives et réglementaires y afférent à savoir : l'état nominatif CNAS, diplômes, CV, et les certificats ou attestations de travail et qualité et CASNOS.

b) Moyens matériels : Le soumissionnaire devra avoir au minimum :

- Deux (02) camions de 15 t ou plus
- Deux (02) engins de Terrassement.
- Une (01) Centrale à béton de 30 M3/h.
- Une (01) grue fixe ou mobile

Justifié par les cartes grises et polices d'assurance pour le matériel roulant, ou factures d'achat ou un procès-verbal de constat récent d'un commissaire-priseur (daté de six mois maximum à la date de soumission pour le matériel non roulant) ou contrat leasing avec une banque.

c) Références professionnelles : Le soumissionnaire au titre du présent appel d'offre doit satisfaire l'une des conditions suivantes :

- Avoir déjà réalisé un cumul de 600 logements ou plus en TCE y/c travaux de VRD tertiaires en prenant en considération un projet de 150 logements d'un seul tenant en TCE.
- Avoir déjà réalisé un projet de 400 logements en un seul tenant en TCE y/c travaux de VRD tertiaires
- Avoir déjà réalisé Trois (03) projets d'équipement en totalité (TCE) de catégorie C y/compris leurs travaux de viabilisation « Réseaux tertiaires » et deux (02) équipements classés à la catégorie D en TCE y/compris leurs travaux de viabilisation « Réseaux tertiaires ». Justifiées par les attestations de bonne exécution ou attestation d'exécution signées par des maîtres de l'ouvrage publics ou privés comportant l'intitulé du projet, le montant du marché, la date de réception provisoire et la catégorie du projet.

*Si l'une des conditions d'éligibilité n'est pas satisfaite, l'offre sera rejetée systématiquement après complément
 *Les moyens humains et matériels ayant servi à la candidature du soumissionnaire ne sont pas sujets à notation lors de l'évaluation de l'offre technique.
 *Les pièces justifiant les conditions d'éligibilité ne doivent pas être présentes dans l'offre technique.
 *Les entreprises en groupement ne sont pas concernées par cet avis à la concurrence

Le cahier des charges doit être retiré par le candidat ou le soumissionnaire ou leurs représentants désignés à cet effet contre le paiement de la somme de Cinq Mille Dinars (5 000,00 DA) non remboursable, représentant les frais de reproduction auprès de :

Direction Régionale de l'AADL d'Oran
 Sise à Bloc n°23 cite 1377 logts USTO Bir EL Djir Oran
 Ou
 LA DIRECTION DES PROJETS AADL DE LA WILAYA DE MOSTAGANEM
 SISE A BLOC 01 CITE 64 LOGTS SNTV -MOSTAGANEM

Le dossier de soumission doit contenir :

- Dossier de candidature
- Offre Technique (Caution de soumission d'un montant supérieur à 01 % de l'offre pour les offres excédantes le montant d'un milliards de dinars en toutes taxes comprises (1 000 000 000,00 DA/TTC).
- Offre Financière

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique », « offre financière » selon le cas.

Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme comportant la mention « à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres –appel d'offres N°.....l'objet de l'appel d'offres »
 Les offres doivent être déposées à l'adresse ci-après :

Direction Régionale « AADL » ORAN
 Secrétariat régional (6ème étage)
 Sise bloc 23 cité 1377 logements FACE USTO – Wilaya D'ORAN

La durée de préparation des offres est fixée à QUINZE (15) JOURS à compter de la date de la première parution du présent appel d'offre dans les quotidiens nationaux ou le Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public BOMOP. Le dépôt des offres s'effectue le dernier jour de la durée de préparation des offres au plus tard à 12 H00 (HEURE LIMITE).

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

L'ouverture en séance publique du dossier de candidature, offres techniques et offres financières s'effectuera au siège du maître de l'ouvrage indiqué ci-dessus en présence des soumissionnaires le jour coïncidant avec la date de dépôt des offres sus- indiquée.

Le délai de validité de l'offre est égal à la durée de préparation des offres augmentée de 03 mois à compter de la date de dépôt des offres.

Le présent avis tient lieu d'invitation aux soumissionnaires pour y assister à l'ouverture des plis.

Le Directeur Régional
 De l'AADL Oran

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
 MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
 OFFICE NATIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES
 DIRECTION DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES DE BECHAR
 NIF : 08017101389

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE


En application des dispositions des articles 40 et 82 et 65 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégation de service public, la Direction Œuvre Universitaire de Béchar informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacité minimale N°05/DOU Bechar /2024 relatif au transport sub urbain des étudiants durant l'année 2025, paru dans journal le **المستقبل** en date du 10/12/2024 et le journal **LE CARREFOUR DALGERIE** en date du 10/12/2024 qu'à l'issue de l'évaluation des offres, En application des dispositions de l'article 18 du cahier des charges, la procédure est déclarée comme suit :

N° Lot	Itinéraires	N/bus	Soumissionnaires retenus	Matricule Fiscale	Montant Minimum Corrigé	Montant Maximum Corrigé	Note Technique	Les Critères de choix	Délai d'exécution des prestations
08	"kenadsa-pole 1-retour Kenadsa-pole02-retour"	05	Alamel abdellah	177080101323194	11 566 800.00	15 422 400.00	90	Moins disant	2025

* Pour les soumissionnaires, la direction des œuvres universitaire de béchar les invite à se rapprocher de ses services au plus tard trois (03) jour à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire à prendre connaissance des résultats détaillés de leurs offres.

*Tous soumissionnaires contestant ce choix peut introduire un recours auprès de la commission sectorielle des marchés publics du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique dans les dix (10) jours qui suivent la première parution du présent avis dans la presse nationale ou le BOMOP.

LE DIRECTEUR


هيبروك للنقل البحري
HYPROC SHIPPING COMPANY spa
 AU CAPITAL SOCIAL DE 40.000.000.000 DA
 NIF n°: 0999 3101 03669 77

NOTICE OF PROVISIONAL AWARD

International open call for tender in a single stage tendering process
N° 08/HYPROC SC/C&O/2024
Appointment of ship agent in the ports of the following area:
United Kingdom - Spain – Portugal

In accordance with Article 52 of HYPROC's SC procedure No. 08-R2/2024 of 11/02/2024, the company HYPROC SC informs all tenderers participated in the international open call for tender N° 08/HYPROC SC/C&O/2024, relating to the appointment of ship agent in the ports of the area: **United Kingdom - Spain – Portugal.**

That after the evaluation of the financial offers, the contract is temporarily awarded to:

Contract award to the Bidder	Contract Price	Observation
NEXT MARITIME S.L.U Spain	429 232,00 Euros	Unique financial offer

Any tenderer contesting the result of the work of the Commission for Bid Opening 'COP' may lodge an appeal with,
 The Commission is responsible for examining the application:
"La Commission des Marchés de l'Entreprise"
by abbreviation "CME"

Located in: HYPROC ZHNUN SC / USTO - BP 7200 Es Seddikia Oran 31025

Any recourse to be file within fifth (05th) banking days from the publication of the provisional award in the BAOSEM.

If the fifth (05th) day corresponds to a legal holiday, the deadline to establish an appeal will be extending to the next business day.

Any recourse received beyond the above period will not be taken into consideration.

BTP

Le travail en noir reste prédominant

Par Youcef Chaïbi

Venus de divers pays d'Afrique, des milliers de migrants vivent à Oran. Ils sont des centaines à vivre dans des chantiers et bâtiments inachevés et à travailler en tant que journaliers dans les chantiers, dans la plus grande précarité. Ces jeunes travailleurs sont privés par leurs employeurs de la couverture sociale. La wilaya d'Oran, comme les autres villes du pays, connaît un essor fulgurant dans le domaine du BTP. De nombreux chantiers de construction fleurissent à travers ses quartiers et communes, générant une activité économique dynamique. Cependant, cette effervescence s'accompagne d'un risque accru d'accidents et d'incidents sur les sites de construction. La sécurité des travailleurs et des citoyens présents près de ces chantiers devient une préoccupation majeure. En effet, les chantiers de construction représentent des environnements à risques multiples, les chutes de hauteur, les collisions avec les engins, les explosions ou autres accidents ne sont



que quelques exemples des dangers auxquels sont confrontés les travailleurs du BTP dont la plupart travaillant au noir au su et au vu de tout le monde, hélas. Ces accidents peuvent entraîner des blessures graves comme cela a été le cas dans divers chantiers, en construction au niveau de plusieurs quartiers de la ville. Le BTP est le secteur d'activité qui enregistre le plus grand nombre d'accidents de travail en Algérie. Le secteur de l'informel représente une grande partie de

l'économie en Algérie, cette économie noire emploie un nombre très important de travailleurs. Elle échappe à tout impôt. En effet, des dizaines de milliers de travailleurs au noir exercent dans le commerce, l'agriculture et surtout le BTP, tout en privant l'Etat d'une bonne partie de revenus fiscaux. Le phénomène de non déclaration des ouvriers engagés dans le BTP auprès de la caisse de sécurité sociale semble se perpétuer notamment dans les grandes villes du pays.

Station de dessalement de Cap Blanc

Dernières retouches aux travaux du réseau d'adduction d'eau

Les dernières retouches sont en cours au niveau du chantier de réalisation du réseau d'adduction d'eau produite par la station de dessalement d'eau de mer (SDEM) de Cap Blanc (Ouest d'Oran), en vue de sa réception prochaine, selon les explications fournies, lundi, lors de la visite d'inspection et de travail du ministre d'Etat, ministre de l'Energie, des Mines et des Energies Renouvelables, Mohamed Arkab, et du ministre de l'Hydraulique, Taha Derbal, dans la wilaya d'Oran. Le directeur central des Transferts et des Adductions de l'Algérienne des Eaux (ADE), Chikirad Nacer, a indiqué que les travaux liés au réseau d'adduction, à partir de la Station de dessalement de l'eau de mer (SDEM) Cap Blanc vers les différentes zones à alimenter "sont quasiment achevés". Des essais ont déjà été lancés sur les équipements et les conduites, "afin de mettre le réseau en exploitation parallèle à la station avant le début du mois de Ramadhan", a-t-il pré-

cisé. Ce réseau d'adduction, dont les travaux ont démarré en octobre 2022, comprend une station de pompage d'une capacité de 300.000 m³, deux réservoirs d'eau implantés dans les communes de Ain-El-Kerma et Bousfer, d'une capacité respective de 50.000 m³ et 30.000 m³, ainsi que deux réservoirs de rupture de pression de 2.000 m³ chacun et des conduites d'adduction de différents diamètres s'étendant sur 48 km. Le ministre de l'Hydraulique, Taha Derbal, a salué l'achèvement des travaux de raccordement réalisés dans les délais impartis "par des entreprises algériennes et des compétences 100 % nationales". Cela permettra d'assurer une alimentation directe et indirecte en eau potable pour les populations des wilayas d'Oran, Sidi Bel Abbes, Mascara, et même la wilaya de Relizane, avec des quantités suffisantes. De son côté, le ministre d'Etat, ministre de l'Energie, des Mines et des Energies Renouvelables, Mohamed Arkab, s'est félicité de la coordination efficace entre

les secteurs de l'Energie et de l'Hydraulique, " qui a permis de relever divers défis durant la phase de réalisation". Il a ajouté que le projet de réalisation de la SDEM de Cap Blanc, ainsi que les quatre autres stations, en cours de construction dans les wilayas d'El Tarf, Boumerdes, Bejaïa et Tipaza, porteront la couverture des besoins en eau potable de l'Algérie à 42% par le biais de l'eau de mer dessalée, contre 18% actuellement. Cet apport contribuera à améliorer l'approvisionnement des populations en cette ressource essentielle. Les ministres Arkab et Derbal ont également inspecté la station de pompage implantée à la sortie de la station de Cap Blanc, d'une capacité de 300.000 m³, ainsi qu'un réservoir d'eau de 50.000 m³ dans le village d'Aïn Tessa (commune de Ain El-Kerma), tous deux achevés à 100 %. Ils ont aussi constaté l'avancement des travaux à la station de dessalement, dont le taux de réalisation a atteint actuellement 91,7 %.

10ème édition du Salon national de soutien aux produits de l'artisanat

68 participants et une affluence satisfaisante

Par A. Kader

La 10e édition du Salon national de soutien aux produits de l'artisanat, ouvert depuis l'après-midi de ce samedi dernier, au centre des conventions « Mohamed-Benahmed » à Akid Lotfi, connaît une affluence satisfaisante. La variété de produits exposés attire en majorité la gente féminine. Organisé par la Chambre locale de l'artisanat et des métiers, cet événement annuel s'étalera jusqu'au 4 janvier 2025. Sur une superficie de 1.000m², 68 participants sont toujours présents depuis l'ouverture de cette manifestation. Les artisans de l'ouest sont en nombre plus élevé parmi les participants. Le premier constat des

observateurs est l'amélioration de la qualité des produits exposés et la perfection dans la fabrication, par rapport aux précédents salons du même genre. A l'image d'une famille de Remchi qui au fil du temps, s'est spécialisée dans la fabrication de la confiture Bio sans gluten.

Une autre famille qui elle aussi s'est nettement améliorée dans la fabrication de différentes sauces naturelles. Les produits cosmétiques à base de constituants naturels ont pris le dessus dans cet événement. La fabrication artisanale des habillements traditionnels de différentes régions du pays, en particulier le sud, était bien présente. Les artistes de la porcelaine et produits de décoration ont mar-

qué ce Salon avec leurs créations artistiques. A retenir aussi ces familles qui sont passées de la production de gâteaux traditionnels, à la formation des filles après 10 ans d'expérience, raconte une jeune fille de Fernandville. Dans leurs déclarations, les participants n'ont pas caché leurs satisfactions au sujet des participations de plus en plus nombreuses aux différents Salons organisés à l'intérieur et à l'extérieur du pays. A retenir que l'objectif de cette manifestation est de soutenir la production artisanale, de promouvoir les produits de l'artisanat et d'intégrer les métiers dans la dynamique économique, selon les déclarations de M. Miloud Tahar Djebbar, directeur de la Chambre.

Alors que le FLN annonçait mardi la «réussite de sa restructuration»

Cible d'une manœuvre de déstabilisation, un député malmené

La sécurité et la protection fonctionnelle des élus locaux et nationaux sont une mission noble de la collectivité locale qui revient à chaque fois en débat dès qu'il s'apparente à des menaces, des violences ou des injures en cours d'exercice de leur fonction. Cette question, somme toute pertinente, mérite aujourd'hui et en ce début de l'année 2025, d'ouvrir un débat sincère afin de réviser les modalités pratiques et fonctionnelles de la protection des élus locaux et même ceux des assemblées dites nationales. L'incident qui s'est passé ce mardi, en marge de la rencontre de la clôture des travaux de l'opération de la restructuration de la base du parti du Front de libération nationale (FLN) à Oran, devrait renvoyer selon les élus de ce parti à une procédure d'octroi direct de la protection fonctionnelle de certains élus comme les députés qui sont parfois sujets à des menaces par certaines personnes de surcroît infiltrées voire «exogènes au parti». Alors que tout baignait dans l'huile, au moment du déroulement en apothéose dans la grande salle des travaux de la clôture de la restructuration des instances locales du parti à la Mouhafada d'Oran, certaines personnes se sont faufilees dans une salle d'en haut et s'en sont pris à un député de Kerma, le malmenant et l'insultant pour tenter de perturber le cours des travaux de la rencontre en question, intervenue en cette fin d'année 2024. Depuis 2010, le FLN n'avait pas subi cette restructuration et il était temps de le faire afin de rendre légitimes ses structures organiques, ce qui pose des interrogations sur les vraies raisons ayant conduit à ces manœuvres de déstabilisation du parti de l'extérieur alors que le FLN amorce un tournant crucial vers l'avant, afin de redorer sa place de parti leader politique incontesté en Algérie, grâce aux efforts de restructuration, de l'opération de rajeunissement des rangs de ses effectifs et accroître sa mobilisation durant les échéances politiques futures. Selon les militants du parti, cet incident ne doit pas passer inaperçu et sous silence, car il reflète, selon eux, certains coups de l'extérieur qui visent le vieux parti à Oran qui, il faut le reconnaître, se redresse et se met aux diapasos des exigences de la nouvelle génération de la société militante. D'aucuns parmi les spécialistes des questions politiques mais aussi des militants du parti eux-mêmes à l'échelle locale, considèrent que «le secrétaire général du parti, Abdelkrim Bembarek, tente depuis son désignation d'instaurer un climat de sérénité et de discipline au sein de son parti», en plus de sa restructure mais il doit aussi faire face en outre aux tentatives de déstabilisation et aux divisions venues de l'extérieur. **B.Habib**

Récitation du Saint Coran

Lancement du concours «Houffadh El-Wahy»

Le concours «Houffadh El-Wahy» de récitation du Saint Coran a débuté samedi à la mosquée «Emir Abdelkader» d'Oran, avec la participation d'environ 100 candidats âgés entre 10 et 65 ans. Lors de la séance inaugurale de cette manifestation, organisée par l'association «El-Fourkane» pour l'apprentissage du Coran, en coordination avec la direction des Affaires religieuses et des Wakfs de la wilaya d'Oran, Cheikh Abderrahim Bendjebbour, membre du Conseil scientifique de la direction, a salué l'initiative, soulignant que ce concours s'inscrit dans le cadre des efforts associatifs visant à enseigner et à mémoriser le Coran. Il a ajouté que l'initiative «contribue à renforcer la référence religieuse et l'identité nationale, notamment auprès des jeunes». Lors de la première étape de ce concours, les participants devront réciter, sans interruption, 15 hizbs du Saint Coran, a indiqué Inchirah Lefas, membre du bureau de l'association «Al-Fourkane». La deuxième étape, prévue au mois d'avril prochain, consistera à réciter 30 hizbs, suivie de 45 hizbs, lors de la troisième étape en juin.

Saïda

Le wali en visite de travail dans la daïra de Ouled Brahim

Belle initiative choisie par le chef de l'exécutif, Mermouri, la veille de la nouvelle année 2025, pour une sortie sur le terrain, ce 31 décembre 2024 où il a eu à inspecter plusieurs projets en réalisation à travers la daïra, notamment les établissements scolaires, les infrastructures routières et les travaux de réaménagement du chef-lieu de commune. A chaque halte pour visiter un chantier, le wali remet les pendules à l'heure comme ce fut le cas de cette prise de bec qui a éclaté entre L'entreprise réalisatrice d'une école primaire et le bureau d'étude. Cela s'est passé dans la commune de Tircine. A ce titre, le wali a invité les deux responsables à venir à son bureau, dimanche prochain pour des éclaircissements. En marge de cette tournée de travail, presque une quarantaine de familles a été raccordée au gaz naturel. En somme, Le wali Mermouri n'a pas raté sa sortie du fait de l'accueil très chaleureux que lui ont réservé les Ouled Brahim.

OULD OGBAN

Sidi Bel-Abbès

Vaste opération conjointe police-gendarmerie



Dans le cadre du renforcement de la sécurité des citoyens et de leurs biens, les services de sécurité de l'État de Sidi Bel-Abbès ont mené une importante opération conjointe avec la gendarmerie nationale, à l'occasion du Nouvel An 2025. Cette opération d'envergure, déployée dans l'ensemble des quartiers et rues de la ville, visait à lutter contre diverses formes de criminalité et à assurer un climat de sécurité en cette fin d'année. Un important dispositif humain et matériel a été mobilisé pour cette opération qui a permis le contrôle de plus de 150 personnes. Parmi elles, 13 faisaient l'objet de recherches par les autorités judiciaires. Les forces de l'ordre ont également procédé à l'arrestation de six individus en possession de diverses quantités de substances psychotropes, de liquides hallucinogènes et de drogue. Quatre autres personnes ont été interpellées pour port d'armes blanches prohibées. Les saisies comprennent environ 100 comprimés hallucinogènes de différents types, deux flacons de liquides hallucinogènes et une quantité non précisée de drogue. Parallèlement, les contrôles routiers ont porté sur une centaine de véhicules, entraînant la constatation de plusieurs infractions au code de la route. Six motos ont été saisies, leurs propriétaires ne pouvant présenter les documents nécessaires et ne respectant pas les normes minimales de sécurité routière. Cette opération conjointe témoigne de la volonté des forces de sécurité de Sidi Bel-Abbès de maintenir une présence active sur le terrain et de lutter efficacement contre la criminalité. La police de Sidi Bel-Abbès a affirmé son engagement à poursuivre ces opérations de manière inopinée afin de dissuader les actes criminels, d'appréhender leurs auteurs et d'instaurer un sentiment de sécurité et de tranquillité parmi les citoyens, leur permettant de se déplacer sereinement, notamment en soirée et durant la nuit.

M. Nouar

4ème session ordinaire de l'APW de Tissemsilt

Bilan de 2024 et perspectives pour 2025

Par Abed Meghit

L'assemblée populaire de wilaya de Tissemsilt a tenu sa 4ème session ordinaire, au titre de l'année 2024 dont l'ordre du jour est l'étude de plusieurs dossiers importants qui concernent les bilans de l'exercice 2024 ainsi que le secteur de l'action sociale et solidarité. Elle a été marquée par des présentations et des interventions importantes, touchant des secteurs vitaux. Cette session a eu un ordre du jour riche en sujets cruciaux pour le développement de la communauté locale. Ainsi, les travaux de cette session organisée à la salle des délibérations de l'APW ont débuté par la lecture d'un bilan exhaustif lu par le président de cette assemblée, lequel a mis en relief les actions et les réalisations effectuées au cours de l'année 2024, concernant les différents secteurs socioéconomiques de la wilaya. Le bilan exposé démontre les efforts consentis par les pouvoirs publics en matière d'enveloppes financières et de projets accordés pour répondre aux besoins et aux préoccupations des citoyens de la wilaya. Chaque point à l'ordre du jour a été soigneusement sélectionné pour aborder les défis actuels et futurs dans divers secteurs dont l'approbation de la mise en œuvre des recommandations prises lors de la 3e session ainsi que l'approbation des crédits financiers présentés par le DAL. Dans le cadre de la rencontre gouvernement-walis, le wali a prononcé une intervention au cours de laquelle il a d'abord salué les orientations et instructions du président de la République, soulignant qu'elles constitueront la feuille de route pour la prochaine phase. Il a également mis en exergue l'importance du contexte de cette réunion qui se tient au début du second mandat du président. Dans un autre registre,



le wali a salué la nouvelle approche participative qui a contribué à mieux identifier les besoins des populations et à orienter plus efficacement les projets de développement, à travers une consultation élargie avec les élus, les représentants de la société civile ainsi qu'un dialogue et d'autres institutions constitutionnelles. Il a également mis en avant l'activation des activités du conseil exécutif de la wilaya qui se consacre désormais à l'examen de questions directement liées au rythme du développement local. Cette dynamique doit être accélérée, soutenue dans cette tâche par les responsables des services extérieurs. Il a souligné que la poursuite du soutien au développement local nécessite l'ancrage d'une dynamique économique basée sur la valorisation des capacités locales, créant ainsi de la richesse et des emplois. Il a relevé un renouveau tangible dans la réalisation des projets économiques locaux, en particulier après la révision du cadre juridique qui a instauré des principes de modernité, de transparence et de stabilité juridique. Concernant l'extension des capacités nationales de stockage des céréales, le wali a annoncé un programme national pour la réalisation de 09

centres de stockage de proximité des céréales dont 07 ont été lancés. La première phase de ces installations devrait être réceptionnée dès le mois prochain. Le wali a abordé succinctement les orientations du président de la République, lors de la rencontre Gouvernement-walis. Il a estimé que ces orientations «tracent clairement le cap pour la prise en charge des préoccupations quotidiennes des citoyens dans tous les domaines notamment socioéconomiques», ajoutant que ces orientations «contiennent des mesures efficaces pour relever les défis actuels, notamment ceux liés à la sécurité hydrique et alimentaire». Les orientations du président de la République permettront d'«augmenter la cadence du développement local», de «mieux prendre en charge toutes les préoccupations des citoyens» et de «mettre en œuvre le programme du président de la République qui accorde la priorité à la prise en charge des préoccupations des citoyens». Le discours du président de la République constitue «une feuille de route pour la prise en charge optimale des préoccupations des citoyens et la consolidation des acquis réalisés dans tous les domaines», a-t-il affirmé.

CNAS de Mostaganem

La digitalisation, un paramètre de prise en charge avoué

Par Charef Kassous

Il est clair que les pouvoirs centraux et notamment le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, accordent une importance capitale à la numérisation des caisses nationales, visant à assurer un service de qualité aux assurés sociaux. Des plateformes innovantes pour promouvoir le service public, action qui s'inscrit parmi les engagements du président de la République, Mr Abdelmadjid Tebboune. De là, le travail à la base reste présent pour concrétiser tels programmes de modernisation. De ce fait, la Caisse nationale des assurés sociaux (CNAS) de Mostaganem a organisé, en collaboration avec la CASNOS, la CNR, la CACOBATH et l'ONAPH, une journée de sensibilisation ayant pour thème principal : l'utilisation de l'application "El Hana". Cette journée qui a réuni les différentes caisses de la wilaya avait comme objectif principal de répondre efficacement aux besoins des assurés sociaux et de leurs ayants droit, en matière de pri-

se en charge socio-sanitaire par l'utilisation des applications mises à leur service. Selon Mr Réda Ouagouag, directeur de la CNAS de Mostaganem, cette journée "portes ouvertes" s'inscrit dans le cadre de la campagne nationale de sensibilisation visant à donner à la relation du travail avec les assurés sociaux toute sa dimension numérique. Evidemment et dans un esprit de coordination, ajoutera-t-il, cette journée regroupe toutes les autres caisses affiliées au ministère du Travail. Le directeur a assuré que l'objectif escompté est d'habituer les assurés sociaux à l'usage des outils numériques dans les services fournis aux assurés. Et de poursuivre: "Aujourd'hui, avec cet effort conjugué de l'ensemble des acteurs, nous essayons de fournir tous les éclaircissements, au détail près, de la plate-forme El Hana". Cette journée consistera à informer les assurés sociaux et à leur simplifier les procédures administratives évitant ainsi aux assurés les tracasseries des déplacements aux agences. D'un autre côté, le directeur a

affirmé que ces efforts se traduisent par le but de préserver la pérennité du système national de sécurité sociale. Et de conclure: "Faire face à certains phénomènes négatifs ne peut réussir que par la multiplication des campagnes de sensibilisation. L'usage à distance concernera divers services tels que les déclarations, les accidents de travail, les maladies, les maternités, la carte Chiffa, entre autres". Cette journée sera marquée par des présentations élucidant les divers axes de l'usage des applications. Ces présentations sont diversifiées tantôt par des "flyers" comme supports, tantôt par des projections vidéos sur les services des caisses. Faut-il souligner que cette démarche digitale généralisée par les différentes caisses marque une nouvelle ère de modernisation dans la prise en charge des droits des assurés sociaux. Par ailleurs, les efforts conjugués des différents organes contribueront, très certainement, à valoriser tous les paramètres d'une meilleure prise en charge de l'assuré social.

Tizi-Ouzou

De nouveaux horizons de développement et d'investissement

La visite de travail du président de la République, M. Abdelmajid Tebboune, à Tizi-Ouzou le 10 juillet dernier, a été l'événement le plus marquant pour la wilaya en 2024 pour avoir ouvert de nouveaux horizons de développement local et d'investissement. Attendue par les habitants de la wilaya, la visite du président de la République a été un moment fort dans le processus de relance du développement local. Deux projets structurants relevant de deux secteurs importants, la Jeunesse et les Sports et la Santé, ont été au programme de cette visite. Il s'agit du stade baptisé du nom de feu moudjahid Hocine Ait Ahmed d'une capacité de 50.000 places inauguré par le président de la République, qualifié de "l'un des joyaux du continent" en matière d'infrastructures footballistiques, et du nouveau Centre hospitalo-universitaire (CHU) de 500 lits avec une faculté de médecine attendue, dont il a posé la première pierre. En souffrance pendant des années, en raison de nombreuses contraintes administratives et financières, les deux projets ont été relancés grâce aux décisions prises par le président de la République durant son premier mandat, ce qui a permis d'inaugurer et de mettre en exploitation le nouveau stade de football et d'entamer la construction du nouveau CHU. Le lancement des travaux de construction du nouveau CHU à Oued Fali, a été accueilli avec grand soulagement et enthousiasme par les habitants de Tizi-Ouzou, vu que l'hôpital Nedir Mohamed, datant d'une ancienne époque, est devenu exigü

pour répondre aux besoins en santé d'une population en croissance. En réponse aux préoccupations des citoyens de la wilaya lors de sa rencontre avec les acteurs de la société civile de Tizi-Ouzou à la maison de la culture Mouloud Mammeri, le Président Tebboune avait souligné la nécessité de faire du nouvel établissement hospitalier un pôle d'excellence. Il avait annoncé que d'autres hôpitaux d'une capacité de 60-100 lits seront réalisés en vue d'alléger la pression sur le nouveau CHU. L'inauguration du stade a été aussi un moment fort de la visite du président de la République, particulièrement pour la jeunesse, mais aussi pour les amoureux du ballon rond qui avaient exprimé leur joie de voir enfin le club phare de la région et le plus titré de l'Algérie, la Jeunesse sportive de Kabylie (JSK) (Ligue-1) évoluer dans une structure digne de sa renommée, dans une ville avec d'importantes dimensions historique et géographique et une société civile dynamique.

Outre ces deux projets, la visite du président de la République, M. Abdelmajid Tebboune, à Tizi-Ouzou, a été une occasion pour passer en revue la situation du développement local, des projets structurants notamment, et d'en débloquer plusieurs. Dans ce registre, le président de l'Assemblée populaire de wilaya (APW), M. Mohamed Klaleche, a déclaré à l'APS que la visite du président de la République "a donné un nouveau souffle à Tizi-Ouzou qui avait besoin d'un programme complémentaire consistant pour rattraper le retard et

améliorer le cadre de vie des citoyens". Parmi les projets qui ont été relancés ou qui sont en cours d'étude, la station de dessalement d'eau de mer de Tamda Ouguemoune, en cours de réalisation, l'axe autoroutier Ain El Hammam/Draâ El Mizan qui va désenclaver 17 communes, et les 4 établissements publics hospitaliers (EPH) à Ouaguenoune, Ouacifs, Beni Douala et Mekla et la clinique mère-enfant.

Le président de la République avait souligné lors de la rencontre avec les représentants de la société civile de Tizi-Ouzou qu'aucun dossier relatif au développement de la wilaya n'est à exclure, mais la prise en charge sera graduelle. Il avait annoncé que le gouvernement veillera à arrêter, en coordination avec les autorités locales, les projets à retenir en fonction des priorités. Cela s'inscrit dans une démarche de rééquilibrage du développement à travers le territoire national, avait-il affirmé. Cette démarche sera "une opportunité pour lever tous les obstacles et les contraintes au développement local", a estimé le premier responsable du parti du Front de libération national (FLN) à Tizi-Ouzou, Kamel Ouguemat, dans une déclaration à l'APS. "Le président de la République a tendu la main aux citoyens de la région qui y ont répondu favorablement lors de l'élection présidentielle précédente où il avait raflé la majorité des suffrages exprimés par l'électorat local. C'est une réponse au président de la République et une reconnaissance pour l'attention qu'il a accordée à la région", a-t-il relevé.

Quai minéralier en construction au port d'Annaba Ligne de départ des exportations algériennes de phosphates et d'engrais



Le quai minéralier en cours de réalisation dans le port d'Annaba, dans le cadre du projet de phosphate intégré, constituera la "ligne de départ" des expéditions algériennes de produits miniers vers l'étranger, et participera activement à la diversification des exportations. Lancé en travaux en 2024 pour constituer la pierre angulaire et l'aboutissement du projet d'extraction, de transformation et d'exportation des ressources minières de la région Est du pays, notamment celles de la mine de phosphate de Blad El Hadba, dans la wilaya de Tébessa, le quai minéralier d'Annaba représente un projet structurant de première importance. En parallèle, une ligne de voie ferrée de 422 km est en construction pour être connectée à ce quai minéralier après avoir franchi les wilayas de Souk Ahras, de Guelma et de Skikda, afin d'acheminer, vers Annaba, le phosphate extrait et transformé, destiné à la production d'engrais phosphatés et de fertilisants pour l'exportation et pour la satisfaction des besoins nationaux. La construction du quai minéralier, dont la maîtrise d'ouvrage déléguée est assurée par l'Agence nationale de réalisation des infrastructures portuaires, est confiée à un consortium d'entreprises sino-algérien constitué de la China Harbour Engineering Company (CHEC) et des entreprises publiques COSIDER TP et MEDITRAM. Il s'agit, avait-on expliqué, lors du lancement des travaux, en février dernier, d'un "maillon stratégique de l'effort visant à accroître et à diversifier les exportations hors hydrocarbures, et à assurer l'autosuffisance en matière d'engrais phosphatés et de fertilisants agricoles". Selon le chef du projet de l'Agence nationale de réalisation des infrastructures portuaires, Mohamed-Mehdi Younsi, le chantier du quai minéralier, qui couvre une superficie de 82 hectares dans la zone est du port d'Annaba, fonctionne, 6 mois après le lancement des travaux, sur un "rythme accéléré". Le même responsable avait également indiqué, lors du lancement des travaux, que le quai minéralier, long de 1.600 mètres et d'un tirant d'eau (profondeur) de 16 mètres, permettra l'accostage de navires de grande taille. Le projet comprend également, la réalisation d'une jetée brise-lames de 1.400 mètres de long, en plus de plusieurs autres installations portuaires. Aujourd'hui, le site du projet, ainsi que la base-vie qui y a été établie, sont entièrement clôturés, en plus de la poursuite des travaux portant sur le remplissage des zones submergées et à la préparation du sol par la formation de couches superposées de pierres, de gravier et de terre en vue de la stabilisation de l'assiette conformément aux normes géotechniques en vigueur pour les grandes installations portuaires. Les ingénieurs et les techniciens poursuivent de leur côté les études géotechniques, géophysiques et topographiques complémentaires en coopération entre leurs homologues chinois en charge du projet. Il est également prévu, selon les informations recueillies in situ, l'accélération du rythme d'approvisionnement en différents matériaux nécessaires aux travaux, comme les agrégats de différentes granulométries.

Transport terrestre à Alger

Lancement du système billettique unique dans les plus brefs délais

Le ministre des Transports, M. Saïd Sayoud a présidé une réunion sur le système billettique unique pour le transport terrestre multimodal (métro, tramway, bus ETUSA et transport par câbles) dans la wilaya d'Alger, lors de laquelle il a insisté sur la nécessité du lancement effectif de ce système dans les plus brefs délais, indique un communiqué du ministère. Cette réunion, qui s'est tenue dimanche au siège du ministère, "intervient en application des instructions du président de la République, M. Abdelmajid Tebboune, à l'occasion de l'inauguration de la 32e édition de la Foire de la production algérienne", a précisé la même source. Etaient présents à cette rencontre, des cadres du ministère des Transports, les directeurs généraux de la Société d'exploitation et de maintenance du métro d'Alger (SEMA), de la Société d'exploitation du tramway (SETRAM), de l'Entreprise de transport algérien par câbles (ETAC), de l'Etablissement public de transport urbain et suburbain d'Alger (ETUSA), et de la Société nationale des transports ferroviaires (SNTF), ainsi que de l'Autorité organisatrice des transports urbains d'Alger (AOTU-A), et des responsables d'une start-up. Lors de la réunion, le direc-



teur de la recherche et de l'exportation de la start-up "SMART CHECKID TECHNOLOGY" a présenté un exposé sur le système billettique multimodal qui sera réalisé en trois étapes : l'intégration de la billettique, l'information des passagers et la collecte des recettes, selon la même source. A cette occasion, le responsable a expliqué que ce système permettra aux citoyens d'acquiescer un billet unique pour leurs déplacements à travers ces différents modes de transport dans la wilaya d'Alger. Après avoir écouté les différents intervenants, le

ministre des Transports a exprimé sa gratitude pour les gestionnaires et les membres de cette start-up, réaffirmant son soutien à leur égard. Il les a également appelés à réaliser une unité de fabrication des équipements de ce système en Algérie. Le ministre a mis l'accent sur la "nécessité de lancer la mise en œuvre effective de ce système dans les plus brefs délais, ainsi que la programmation de nouvelles séances de travail pour suivre l'avancement de cette opération", conclut le communiqué du ministère.

مكتب التوثيق للأستاذ طاهري أحمد
موثق بقديل
حي LSP 212 عمارة "س" رقم 03 الطابق الأول
تأسيس مؤسسة ذات الشخص الوحيد و ذات المسؤولية المحدودة
بموجب عقد حرر بمكتبنا المذكور أعلاه بتاريخ 2024/12/16، المسجل، تم تأسيس مؤسسة ذات الشخص الوحيد وذات المسؤولية المحدودة، تحمل المواصفات التالية: التسمية: نات بيس تي بي تي، المقر الاجتماعي الكائن محل تجاري رقم 02، كانن ببلدية قديل ولاية وهران ، رقم 154 حي المجاهدين رأسمالها الاجتماعي: مائة ألف دينار جزائري 100.000,00 دج، الموضوع: مؤسسة أشغال البناء في مختلف مراحلها 109202 مؤسسة صناعية للنجارة المتعلقة بالبناء، 109203 مؤسسة أشغال مسلك البناء والترصيص 109204 مؤسسة الدهن الصناعي ودهن المباني، 109206 مؤسسة أشغال الكهرباء، 109207 مؤسسة تركيب أنظمة التكييف والتبريد 109209 مؤسسة الأشغال العمومية الكبرى والري 109210 مؤسسة الحفر والأشغال الريفية 109211 مؤسسة أشغال الطرقات والمطارات 109213 مؤسسة الأشغال الحضرية والنظافة العمومية 109214: مؤسسة تركيب الشبكات والمراكز الكهربائية والهاتفية 109215 مؤسسة وضع القنوات طويلة المسافة 109220 مؤسسة ترميم البنايات 109221 مؤسسة الدراسات واتجاز المنشآت الكهربائية والغازية 109223 مؤسسة بناء وتهيئة المنشآت المختلفة، 109106 إنتاج أجزاء البناء الجاهز من الخرسانة وتحضير الخرسانة الجاهزة للاستعمال 109104 الإنتاج الصناعي للمنتجات المصنعة من الخرسانة أو من الجبس والتي تدعى المجمع 616001 مؤسسة صب الخرسانة 101101 مؤسسة حماية واستصلاح الأراضي، 101102 مؤسسة تهيئة المساحات المسقية وتصريف المياه 101103 مؤسسة الأشغال الغابية واستغلال الغابات 103103 استخراج وتحضير المعادن العادية غير الحديدية 106110 إنتاج الأمزجة الحديدية، 102207 مؤسسة صيانة قنوات المحروقات، 603007 كراء معدات وأدوات للبناء والأشغال العمومية، 603004: كراء السيارات مع أو بدون سائق 604105 نقل البضائع 304101 تجارة بالجملة المواد البناء الخزف الصحي والزجاج المسطح 303101 تجارة بالجملة للأجهزة الإلكترونية والكهرومنزلية 306001 تجارة بالجملة لقطع الغيار ولواحق السيارات 306103 تجارة بالجملة للأدوات من المطاط ومن البلاستيك الموجهة لكل الاستعمالات، 306006 تجارة بالجملة للبطريات 305023 تجارة بالجملة لكل المعدات والمواد المرتبطة بميدان المهاتفة، لواقحها. وقطع غيارها 306004 تجارة بالجملة للعجلات المطاطية 305001 تجارة بالجملة لعتاد الإعلام الآلي والات المكتب، لواقحها ومستلزماتها، 304102 تجارة بالحمة للخردوات ولوازم اللحامة والتدفئة 304201 تجارة بالجملة ل لوازم الكهرباء 305011 تجارة بالجملة للمكانات والمعدات الموجهة لنباء والأشغال العمومية. 303202 تجارة بالجملة للعقاقير ومواد النظافة والصيانة المنزلية والمهنية وغيرها من المواد المماثلة المدد: 99 سنة، اسم الشرك الوحيد المسير السيد بعيش بلال للمؤسسة المذكورة لمدة غير محدودة. سيتم الإيداع القانوني لدى المركز الوطني للسجل التجاري لولاية وهران

للإعلان الموثق
02.01.2025

مكتب التوثيق للأستاذ طاهري أحمد
موثق بقديل
حي LSP 212 عمارة "س" رقم 03 الطابق الأول
تأسيس مؤسسة ذات الشخص الوحيد و ذات المسؤولية المحدودة
بموجب عقد حرر بمكتبنا المذكور أعلاه بتاريخ 2024/12/04، المسجل، تم تأسيس مؤسسة ذات الشخص الوحيد وذات المسؤولية المحدودة، تحمل المواصفات التالية : التسمية سي جي ستايل هوب، المقر الاجتماعي محل تجاري كانن ببلدية بحاسي مفسوخ ، دائرة قديل ولاية وهران ، شارع سيدي بن يقبي حاليا شارع زيفود يوسف رقم 04 رأسمالها الاجتماعي مليونين دينار جزائري (2.000.000,00 دج) الموضوع: 405205 استيراد الاحذية 406303 استيراد وتصدير الأجهزة وأدوات الحلاقة والتجميل 405103 استيراد الاقمشة الخيوط والأسلاك 405106 استيراد الزرابي الأغطية و كل الأدوات المماثلة من مواد النسخ أو مواد اصطناعية 405105 استيراد الألبسة و لواحق الملابس 405101 استيراد المواد والمعدات المرتبطة بميدان الانسجة 428301 استيراد الألبسة ولواحق الملابس 428302 استيراد اليزاة والنساجة 428304 استيراد الألبسة الرياضية 410307 استيراد كل المعدات الماكنات قطع الغيار واللواحق الموجهة لصناعة المنتجات الزراعية الغذائية 406301 استيراد مواد التجميل و التنظيف البدني 410201 استيراد وتصدير أدوات التسلية والرياضة 405104 استيراد اليزاة و النساجة 406205 استيراد أجهزة، معدات وأدوات النظارات والنظارات الطبية 406302 استيراد المواد الأولية والزيوت الأساسية الموجهة لصناعة مواد التجميل والعطارة والنظافة الجسدية 402111 استيراد الزيت الحيوانية النباتية والمواد الدسمة الأخرى 604604 تخزين السلع 402001 استيراد المواد المرتبطة بالتغذية البشرية 408302 استيراد وتصدير الأجهزة المعدات ولوازم التسجيل وإعادة الصوت و الصورة، لواقحها و قطع الغيار 409001 استيراد العتاد والمواد المرتبطة بميدان الخردوات العقاقير الأدوات المنزلية و كل أدوات النظافة و الصيانة المنزلية المهنية 410101 استيراد الأدوات والآلات للاستعمال المنزلي والمكتبي 406103 استيراد أدوات من المطاط و من البلاستيك موجهة لكل الاستعمالات 410320 استيراد أدوات الساعات الساعات الجدارية أجهزة مراقبة الوقت اجزاءها لواقحها و قطع غيارها المرتبطة بميدان المهاتفة، لواقحها و قطع غيارها 410202 استيراد الألعاب و اللعب التربوية 410105 استيراد الكريات وأدوات الزخرفة الداخلية 405204 استيراد وتصدير لوازم السخانة 408407 استيراد كل المعدات والتجهيزات المرتبطة بالميدان الكهربائي والالكتروني 428304 استيراد الالبسة الرياضية 428303 استيراد ملابس العمل للرجال والنساء. المدد : 99 سنة. اسم الشرك الوحيد المسير بن ميلود سيد احمد عيبين لمدة غير محدودة. سيتم الإيداع القانوني لدى المركز الوطني للسجل التجاري لولاية وهران

للإعلان الموثق
02.01.2025

مكتب التوثيق للأستاذ طاهري أحمد
موثق بقديل
حي LSP 212 عمارة "س" رقم 03 الطابق الأول
تأسيس مؤسسة ذات الشخص الوحيد و ذات المسؤولية المحدودة
بموجب عقد حرر بمكتبنا المذكور أعلاه بتاريخ 2024/12/04، المسجل، تم تأسيس مؤسسة ذات الشخص الوحيد وذات المسؤولية المحدودة، تحمل المواصفات التالية : التسمية سي جي ستايل هوب، المقر الاجتماعي محل تجاري كانن ببلدية بحاسي مفسوخ ، دائرة قديل ولاية وهران ، شارع سيدي بن يقبي حاليا شارع زيفود يوسف رقم 04 رأسمالها الاجتماعي مليونين دينار جزائري (2.000.000,00 دج) الموضوع: 405205 استيراد الاحذية 406303 استيراد وتصدير الأجهزة وأدوات الحلاقة والتجميل 405103 استيراد الاقمشة الخيوط والأسلاك 405106 استيراد الزرابي الأغطية و كل الأدوات المماثلة من مواد النسخ أو مواد اصطناعية 405105 استيراد الألبسة و لواحق الملابس 405101 استيراد المواد والمعدات المرتبطة بميدان الانسجة 428301 استيراد الألبسة ولواحق الملابس 428302 استيراد اليزاة والنساجة 428304 استيراد الألبسة الرياضية 410307 استيراد كل المعدات الماكنات قطع الغيار واللواحق الموجهة لصناعة المنتجات الزراعية الغذائية 406301 استيراد مواد التجميل و التنظيف البدني 410201 استيراد وتصدير أدوات التسلية والرياضة 405104 استيراد اليزاة و النساجة 406205 استيراد أجهزة، معدات وأدوات النظارات والنظارات الطبية 406302 استيراد المواد الأولية والزيوت الأساسية الموجهة لصناعة مواد التجميل والعطارة والنظافة الجسدية 402111 استيراد الزيت الحيوانية النباتية والمواد الدسمة الأخرى 604604 تخزين السلع 402001 استيراد المواد المرتبطة بالتغذية البشرية 408302 استيراد وتصدير الأجهزة المعدات ولوازم التسجيل وإعادة الصوت و الصورة، لواقحها و قطع الغيار 409001 استيراد العتاد والمواد المرتبطة بميدان الخردوات العقاقير الأدوات المنزلية و كل أدوات النظافة و الصيانة المنزلية المهنية 410101 استيراد الأدوات والآلات للاستعمال المنزلي والمكتبي 406103 استيراد أدوات من المطاط و من البلاستيك موجهة لكل الاستعمالات 410320 استيراد أدوات الساعات الساعات الجدارية أجهزة مراقبة الوقت اجزاءها لواقحها و قطع غيارها المرتبطة بميدان المهاتفة، لواقحها و قطع غيارها 410202 استيراد الألعاب و اللعب التربوية 410105 استيراد الكريات وأدوات الزخرفة الداخلية 405204 استيراد وتصدير لوازم السخانة 408407 استيراد كل المعدات والتجهيزات المرتبطة بالميدان الكهربائي والالكتروني 428304 استيراد الالبسة الرياضية 428303 استيراد ملابس العمل للرجال والنساء. المدد : 99 سنة. اسم الشرك الوحيد المسير بن ميلود سيد احمد عيبين لمدة غير محدودة. سيتم الإيداع القانوني لدى المركز الوطني للسجل التجاري لولاية وهران

للإعلان الموثق
02.01.2025

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة الداخلية والجماعات المحلية والتهيئة العمرانية
المديرية العامة للحريات العامة والشؤون القانونية
مديرية الحياة الجموعية
المديرية الفرعية للجمعيات
رقم 43/م ع ج ع ش ق م ج م ف ج 24
وصل استلام التبليغ بتعديل القانون الأساسي طبقا لأحكام المادة 18 من القانون رقم 06/12 المؤرخ في 18 صفر 1433 الموافق لـ 12 يناير 2012 المتعلق بالجمعيات تم هذا اليوم 29 ديسمبر 2024 استلام مذكرة التعديلات المؤرخة في 13 أوت 2024 تحت رقم / المتعلقة بتغيير تشكيلة الهيئة التنفيذية للجمعية الوطنية المسماة: الإتحاد العام الطلابي الحر.
المسجلة تحت رقم 75 بتاريخ 19 سبتمبر 1992 المقر المدرسة الوطنية العليا للتغذية، الحراش الجزائر
وبالتالي يجب القيام بإجراءات الإشهار وفقا لأحكام المادة 18 الفقرة 02 من القانون السالف الذكر.
مكلف بتسيير الأمانة العامة
02.01.2025

مكتب التوثيق للأستاذ طاهري أحمد
موثق بقديل
حي LSP 212 عمارة "د" رقم 01 الطابق الأول
تأسيس شركة ذات المسؤولية المحدودة
بموجب عقد حرر بمكتبنا المذكور أعلاه بتاريخ 2024/12/04، المسجل، تم تأسيس شركة ذات المسؤولية المحدودة، تحمل المواصفات التالية : التسمية : ش.ذ.م.م لكسالسيور، المقر الاجتماعي كانن ببلدية قديل دائرتها ولاية وهران ، تجزئة 144 قطعة رقم 56 ، رأسمالها الاجتماعي: عشرة ملايين دينار جزائري (10.000.000,00 دج) الموضوع يتمثل في النشاطات : 703101 مؤسسة التصدير 424101 استيراد اللحوم الحمراء والبيضاض 424201 استيراد الاسماك ومنتجات البحر والمنتجات الصيدية 424102 استيراد الاسلاب واللحم المحضر 422201 استيراد الفواكه 422201 استيراد الخضر المدد: 99 سنة، اسم المسير عين السيد كافي الشريف كمسير أول للشركة السيد ملقوان رشيد كمسير ثاني للشركة المذكورة لمدة غير محددة. سيتم الإيداع القانوني لدى المركز الوطني للسجل التجاري لولاية وهران

للإعلان الموثق
02.01.2025

مكتب الأستاذة بلحميتي عائشة محضرة قضائية لدى محكمة الكائن مكتبها ب حي 400 مسكن طريق وهران عمارة - A7 مستغلام
الهاتف: 045/41/82/39
نشر مستخرج من قائمة شروط البيع بالمزاد العلني طبقا للمادة 748 من ق.إ.م
بموجب أمر الصندوق الوطني للتوفير والاحتياط وكالة مستغلام 424 مستغلام. الكائن بمستغلام، بموجب أمر بحجز تنفيذي على عقار الصادر عن السيد رئيس محكمة مستغلام بتاريخ 2021/09/16 تحت رقم 21/00979 في فهرس رقم 2021/2197 والقاضي بامر المحكمة بالحجز تنفيذيا على العقار المتمثل في السكن كانن على تراب بلدية مستغلام ، شارع عباثي ببلدية مستغلام، يتكون من طابق أرضي فقط به غرفتين مطبخ ومرحاض و فناء مساحته 260 م² قسم 48 مجموعة ملكية 15 والتي هي ملك للمنفذ عليه بن ميمون فقيح بموجب عقد البيع المحرر من طرف الموثق الأستاذة عبد الصادق حميدة بتاريخ 2012/03/20 المشهر بالمحافظة العقارية بتاريخ 2012/05/02 مجلد 699 رقم 04 ، طبقا لنص المادة العشر اليها اعلاه تنفيذيا ليجوز قيد الرهن المحرر بتاريخ 2012/03/20 والصيغة التنفيذية تحت رقم 2015/47 بتاريخ 2015/02/18 المتضمن مبلغ الدين قدره 6.000.000,00 دج وبعه بالمزاد العلني. نعلن عن بيع عقار بالمزاد العلني و ذلك الجلسة 2025/01/07 بمحكمة مستغلام وذلك أمام قاضي البيوع العقارية. التعيين: العقار عبارة عن مسكن فردي بـ 12 شارع عباثي بلحاج مستغلام ، يتكون من طابق أرضي يحتوي على غرفتين مطبخ ومرحاض و فناء مساحته الأرض المشيد عليها العقار قدره 260 م² قسم 48 مجموعة ملكية 15 المقيد بالمحافظة العقارية لولاية مستغلام بتاريخ 2004/04/25 مجلد 02 رقم 3095. السر الافتتاحي: تم تقديره بمبلغ 22.700.000,00 دج اثنان وعشرون مليون وسبعمائة ألف دينار جزائري وتم انقاص العطر ليصبح المبلغ بقدر 20.430.000,00 دج عن طريق واريصاعه و ثلاثون ألف دينار جزائري وعلى أن يكون البيع بأعلى عرض. للاطلاع على دفتر الشروط يتم الاتصال بمكتب المحضرة القضائية المذكورة أعلاه أو كتابة ضبط المحكمة المحضرة القضائية
02.01.2025

مكتب الأستاذة بلحميتي عائشة محضرة قضائية لدى محكمة الكائن مكتبها ب حي 400 مسكن طريق وهران عمارة - A7 مستغلام
الهاتف: 045/41/82/39
نشر مستخرج من قائمة شروط البيع بالمزاد العلني طبقا للمادة 748 من ق.إ.م
بناء على الحكم الصادر عن محكمة الجنايات الابتدائية مجلس قضاء مستغلام بتاريخ 2018/01/22 تحت رقم الفهرس 18/00001 المهورر بالصيغة التنفيذية المؤرخة في 2020/12/27 تحت رقم 2020/543. بناء على أمر بالحجز على عقار الصادر عن السيد رئيس محكمة مستغلام المؤرخ في 2023/09/21 رقم الترتيب 23/000756 الخاص بمبلغ بن شفي رشيدة - حمداني محمد الأمين. نعلن عن بيع عقار بالمزاد العلني و ذلك الجلسة 2025/01/07 بمحكمة مستغلام وذلك أمام قاضي البيوع العقارية. التعيين: العقار عبارة عن شقة الكائنة بحي 60 مسكن تجديت ديار الهناء عمارة B رقم 20 الطابق الرابع تحتوي على صالون، غرفة، مطبخ، حمام، مرحاض، رواقين ومغشش تقدر مساحتها بـ 46 م² تحمل قسم 04 مجموعة ملكية 112 و 51/1000 من الأجزاء المشتركة رقم 20. السر الافتتاحي: تم تقديره بمبلغ 3.701.035,80 دج ثلاثة ملايين وسبعمائة ألف وخمسة وثلاثون دينار جزائري و ثمانون سنتيم وتم انقاص العطر ليصبح المبلغ بقدر 3.330.932,22 دج ثلاثة ملايين وثلاثمائة و ثلاثون ألف و تسعمائة واثنان وثلاثون دينار واثنان وعشرون سنتيم. للاطلاع على دفتر الشروط يتم الاتصال بمكتب المحضرة القضائية المذكورة أعلاه أو كتابة ضبط المحكمة.
المحضرة القضائية
02.01.2025

المحضرة القضائية
02.01.2025

المكتب العمومي للتوثيق
الأستاذ صالح محمد ر / 2513 مستغلام
حل مسبق
الشركة ذات المسؤولية المحدودة المسماة مليونية وادي الحدائق.
رأسمالها الاجتماعي : 25.400.000,00 دج.
مقرها الاجتماعي محيط الاستصلاح البرجية
حوض الحليب القسم 16 مجموعة الملكية: 43 بلدية الحسيان ومستغلام.
س ت: 01 ب 27/00-0782278
بعقد تلقيناه بمكتبنا بتاريخ 2024/12/08، سيسجل في أوانه، قرر الشريكان المالكان للشركة المعرفة أعلاه أولا: الحل المسبق، العادي والبسيط للشركة ذ.م.م ملبنة وادي الحدائق، ينتج آثاره من يومه تاريخ العقد. ثانيا: تعيين السيد العربي عابد، مصفيا لها وله في ذلك أوسع الصلاحيات. ستودع نسختان من العقد بالملحقة المحلية للسجل التجاري بمستغلام للإعلان./الموثق
02.01.2025

المحضرة القضائية
02.01.2025

المحضرة القضائية
02.01.2025

L'année 2024 a enregistré un inversement de l'échelle des valeurs Aït Nouri, l'Algérien le plus cher au monde

Par Rachid BELARBI

En valeur marchande telle qu'estimée par le très crédible site allemand transfermarkt, référence planétaire en la matière, le sociétaire de Wolverhampton jouit, actuellement, d'un «prix» de 35 millions d'euros. Sous contrat avec les Wolves jusqu'en juin 2026, mais très courtisé par de plus prestigieuses écuries de la Premier League, l'ancien Troyen pourrait voir sa cote augmenter davantage en vue d'un transfert qui rapportera gros au club dont il défend les couleurs depuis 2021. Dans le meilleur championnat du monde, où les transactions internes atteignent des pics insoupçonnés en raison, notamment, des sommes faramineuses générées par des droits TV records, il est quasi-certain de voir le piston gauche des Verts être estimé à un bien meilleur «prix» que les 35 millions d'euros actuels. L'attaquant de Wolfsburg Mohamed Amine Amoura qui arrive en deuxième position derrière le défenseur des Wolves. Avec une cote évaluée à 22 M€, l'ancien Sétifien est, en cette toute fin d'année civile 2024, le 2ème vert le plus cher du marché, juste devant son compatriote du Stade Rennais, Amine Gouiri, qui rapporterait en transfert quelques 20 millions d'euros. Formé à Lyon et devancé rapidement par une excellente réputation, à la faveur notamment de ses faits d'armes chez les jeunes bleuets des différentes équipes de France des U16 aux U21 (48 buts en 72 sélections), l'international algérien valait pourtant bien 50 millions en 2022 ! Derrière ce trio Aït Nouri-Amoura-Gouiri, arrive au pied du podium le Lyonnais Saïd Benrahma, pour lequel le club



rhodanien avait déboursé 14 millions d'euros pour le faire signer et qui en vaut désormais un million de plus, soit 15. Son jeune coéquipier, l'attaquant de l'Eintracht de Frankfurt Farès Chaïbi le talonne de près puisqu'il est estimé à 14 M€, tout comme le Milanais Ismaïl Bennacer qui en valait, néanmoins, 40 en 2020, avant que ses blessures à répétition ne fassent leur effet. Bien que coté à «seulement» 12 millions d'euros, Anis Hadj Moussa a, pour sa part, vu son valeur être multipliée par 3.5 vu qu'il avait été acquis par le Feyenoord Rotterdam pour 3.5 M€ l'été dernier. Sa progression et son ascension lui valent désormais d'être mieux apprécié, aussi bien par son entraîneur Brian Priske que par des clubs de Premier League anglaise qui mettront assurément le paquet et bien plus que les 12 millions pour l'attirer sur l'île. Joueur algérien le plus cher de tous les temps avec son transfert

à presque 68 millions d'euros de Leicester vers Manchester City, le capitaine de l'EN, Riyad Mahrez, n'en vaut désormais que 9 alors qu'il n'aura « que » 33 ans en février prochain. Bientôt centenaire sous le maillot vert (98 sélections pour 32 buts et 40 passes décisives), la tête d'affiche d'Al-Ahli partage cette «déchéance» avec son voisin de Djeddah, Houssein Aouar, joueur d'Al-Ittihad, dont la valeur marchande culminait entre 55 et 60 en 2020, du temps de sa splendeur européenne avec Lyon. Ramy Bensebaïni (Borussia Dortmund) et ses 7 M€, Ramiz Zerrouki (Feyenoord Rotterdam) qui en vaut 6.5 selon le même baromètre boursier, Badreddine Bouanani et Mohamed Bachir Belloumi (5 M€) ou encore Youcef Atal (4 millions d'euros) arrivent par la suite en bas de classement des internationaux algériens à la plus haute valeur marchande, dans un marché mouvant.

Football professionnel

Une feuille de route pour se conformer au cahier des charges

La mise en œuvre d'une feuille de route, à même de permettre au football professionnel de se conformer aux exigences du cahier des charges et de la licence de club, a été à l'ordre du jour de la réunion de travail tenue, lundi, au siège de la Fédération algérienne de football (FAF), sous la présidence du vice-président de l'instance fédérale, chargé de la gestion de la Ligue de football professionnel (LFP), Mohamed El Amine Mesloug, a indiqué un communiqué de la FAF. Dans son intervention devant les représentants des 16 clubs de l'élite, le secrétaire général de la FAF, Nadir Bouzenad a fait un constat de la situation du football, avant de présenter l'initiative de l'instance fédérale qui se décline en huit points encadrant cette nouvelle feuille de route, qui a mis l'accent sur le management des clubs professionnels, en recommandant l'importance de la mise en place d'un organigramme définissant les rôles et missions des différents intervenants dans le club. L'initiative de la fédération a aussi insisté sur la nécessité de l'application des conditions du cahier des charges de la licence de club

«CLOP», la rationalisation des dépenses par un suivi budgétaire rigoureux, sous le contrôle de la Direction de contrôle de gestion et des finances des clubs professionnels (DCGF) de la FAF qui reste un des organes les plus importants pour le football professionnel. La feuille de route porte également sur la mise en place d'un nouveau contrat type de performance du joueur professionnel dès le mois de juin 2025, la création obligatoire d'une académie de préformation (U9, U11, U13) dès le mois de janvier 2025, et la mise en œuvre des actions de prévention et

lutte contre la violence sous toutes ses formes et la relance des activités des comités de supporters. L'initiative de la FAF met aussi l'accent sur le projet économique du club professionnel, ainsi que la réalisation d'une charte éthique imposable à tous les intervenants dans le football professionnel. Le communiqué ajoute que les deux instances du football national (la FAF et la LFP) ont assuré les représentants des clubs de l'élite de leur entière disponibilité à les aider et les accompagner dans la mise en pratique de cette nouvelle politique.

Coupes d'Algérie scolaires

La première édition dès le mois de janvier 2025

La première édition des Coupes d'Algérie scolaires de football débutera dès le mois de janvier 2025 avec le déroulement des éliminatoires, a annoncé mardi la Fédération algérienne de football (FAF). "Le bureau fédéral approuve le lancement des Coupes d'Algérie scolaires en collaboration avec Fédération algérienne du sport scolaire. Les éliminatoires débuteront dès le mois de janvier 2025", indique le communiqué de la FAF à l'issue de la réunion du Bureau fédéral, tenue lundi. Outre cette décision, le bureau fédéral a également approuvé "l'initiation d'une compétition en milieu de la formation professionnelle", ainsi que le lancement du "projet de challenge de football Inter-quartiers en collaboration avec la Fédération algérienne du sport pour tous". Selon la même source, ces décisions ont été prises dans "le but de promouvoir la pratique du football des non structurés à travers le territoire national".

Handisport

Sid Ahmed Elasri réélu à la tête de la Fédération algérienne

Sid Ahmed Elasri a été réélu pour un deuxième mandat de suite à la tête de la Fédération algérienne handisport (FAH), lors des travaux de l'Assemblée générale électorale, tenus mardi soir à la salle des conférences «Rabah Chebah» du Comité olympique et sportif algérien (COA) à Ben Aknoun (Alger). Le président Sid Ahmed Elasri et sa liste composée de douze membres, selon le mode de scrutin mentionné dans les statuts de la fédération algérienne handisport (FAH), a obtenu 43 voix des 44 exprimées, lors des élections auxquelles ont pris part 47 membres sur les 65 que compte la fédération, dont trois voix non délibératives. Ancien président de la FAH (2008-2012) et ex-joueur handibasket, Elasri a également présidé les destinées de l'instance fédérale durant la période (mars 2023-décembre 2024), en remplacement à Slimane Maachou dont les bilans moral et financier de l'année 2022 avaient été rejetés lors des travaux de l'AG ordinaire, tenus le 11 mars dernier. «Tout d'abord, je remercie les membres de notre aimable assemblée pour cette sérénité qui a caractérisé nos travaux aujourd'hui. J'estime qu'ils ont montré leur volonté de maintenir la dynamique qu'a connue notre instance durant les deux précédents années, ponctuées par de très bons résultats obtenus aux derniers Jeux paralympiques de Paris et les Mondiaux de Kobé au Japon», a déclaré Elasri. Dans le programme qu'il a lu devant l'assistance, le président de la FAH a abordé plusieurs points visant à consolider l'image de marque du handisport algérien. Il a parlé du renforcement des services techniques de la fédération, de la mise en œuvre d'un système de compétition favorable à alléger le poids sur les clubs, le développement de certaines disciplines, l'augmentation du nombre de licenciés en handisport, mais également sur la prise en charge réelle de jeunes talents et penser dès maintenant à assurer une relève afin de maintenir la notoriété du handisport algérien au plus niveau.

Handball

Coup d'envoi du Tournoi national féminin à Mila

Le coup d'envoi de la 29ème édition du tournoi national de handball féminin «Abdelhafid Boussouf», consacré, cette année, aux athlètes de moins de 18 ans, a été donné, lundi. 7 équipes se croiseront à la salle omnisports «Tayeb Benabderrahmane» de Mila. Il s'agit des représentants des ligues régionales de handball de Constantine, Saida, Oum El-Bouaghi, Blida, Alger I et II, Batna et Mila. Ce tournoi se poursuivra jusqu'au 1er janvier. Le match d'ouverture qui a opposé l'équipe de la ligue régionale (LR) de Mila à son homologue de la LR de Constantine a vu la victoire de la formation locale sur le score de 16 buts à 9. Le président de la LR de Mila, Mohamed Souiki a indiqué que cette édition diffère des précédentes par le fait qu'elle réunit des équipes U-18, «afin de donner aux joueuses de cette catégorie d'âge l'occasion de montrer leurs capacités et de préparer le Championnat d'Afrique de handball qu'abritera l'Algérie en juin 2025». Tous les moyens matériels et humains nécessaires, ajoute-t-il, ont été mis en place en coordination avec la direction de la jeunesse et des sports (DJS) de Mila pour garantir le succès de cette compétition qui coïncide avec l'anniversaire de la mort du Moudjahid Abdelhafid Boussouf (31 décembre). Mohamed Souiki a également déclaré que les salles omnisports Hocine Laouar de la commune d'Oued Enndja et Tayeb Benabderrahmane de Mila ont été retenues pour abriter les rencontres de ce tournoi qui sera officieusement par 8 arbitres.

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
الديوان العمومي للمحضر القضائي
الأستاذة : زروالي حياة
محاضرة قضائية لدى محكمة مستغانم اختصاص مجلس قضاء مستغانم
العنوان: نهج محمد خميسي - طريق مزعران - مستغانم
الهاتف الفاكس: 045409122
اعلان عن بيع عقار بالمزاد العلني
طبقا للمادة 749 - 750 من قانون الإجراءات المدنية و الإدارية
نحن الأستاذة زروالي حياة محاضرة قضائية لدى محكمة مستغانم الواقعة أدناه الكائن مكتبها بنهج محمد خميسي طريق مزعران مستغانم. بناء على طلب بويكر عابد، الساكن : 46 حي الأمير عبد القادر عين تموشنت. بناء على السند التنفيذي شيك يحمل رقم 1082588 مؤرخ في 2018/03/04 عن بنك الخليج الجزائر وكالة مستغانم رمز 00204 بمبلغ يقدر بـ 54.000.000,00 دج أربعة وخمسون مليون دينار جزائري مهوور بالصيغة التنفيذية المؤرخة في 2020/01/06 تحت رقم 20/0004. تنفيذاً لأمر الحجز على عقار المؤرخ في 2023/05/21 رقم 23/00423 صادر عن رئيس محكمة مستغانم. نعلن عن بيع عقار بالمزاد العلني للمملوك للسيد زيغام عبد القادر. التعيين: قطعة أرض عارية غير مسقفة كائنة ببلدية مزعران مساحتها 01 هكتار 41 أ87 سننتيار قسم 05 مجموعة ملكية رقم 54. السعر الافتتاحي. قد حدد السعر الافتتاحي الذي يبدأ منه البيع بالمزاد العلني بمبلغ ثلاثة ملايين وأربعة عشر ألف وسبع مائة و سبعة و ثلاثون دينار جزائري 3.014.737,00 دج. و قد حدد تاريخ جلسة البيع بالمزاد العلني يوم الثلاثاء 2025/01/21 على الساعة 14:00 زوالا بمحكمة مستغانم أمام قاضي البيوع العقارية. يضاف إلى مبلغ المزايدة مصاريف التنفيذ و الحقوق التناسبية للمحضر القضائي طبقاً للمرسوم التنفيذي رقم 78، 09 بالإضافة للحقوق العقارية للاطلاع على قائمة شروط البيع يمكنكم الاتصال بمكتب المحاضرة القضائية أو بأمانة ضبط المحكمة.

المحاضرة القضائية
02.01.2025

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
الديوان العمومي للمحضر القضائي
الأستاذة : زروالي حياة
محاضرة قضائية لدى محكمة مستغانم اختصاص مجلس قضاء مستغانم
العنوان: نهج محمد خميسي - طريق مزعران - مستغانم
الهاتف الفاكس: 045409122
اعلان عن بيع عقار بالمزاد العلني
طبقا للمادة 749 - 750 من قانون الإجراءات المدنية و الإدارية
نحن الأستاذة زروالي حياة محاضرة قضائية لدى محكمة مستغانم الواقعة أدناه الكائن مكتبها بنهج محمد خميسي طريق مزعران مستغانم. بناء على طلب بويكر عابد، الساكن : 46 حي الأمير عبد القادر عين تموشنت. بناء على السند التنفيذي شيك يحمل رقم 1082588 مؤرخ في 2018/03/04 عن بنك الخليج الجزائر وكالة مستغانم رمز 00204 بمبلغ يقدر بـ 54.000.000,00 دج أربعة وخمسون مليون دينار جزائري مهوور بالصيغة التنفيذية المؤرخة في 2020/01/06 تحت رقم 20/0004. تنفيذاً لأمر الحجز على عقار المؤرخ في 2023/05/21 رقم 23/00423 صادر عن رئيس محكمة مستغانم. نعلن عن بيع عقار بالمزاد العلني للمملوك للسيد زيغام عبد القادر. التعيين: قطعة أرض عارية غير مسقفة كائنة ببلدية مزعران مساحتها 01 هكتار 41 أ87 سننتيار قسم 05 مجموعة ملكية رقم 54. السعر الافتتاحي. قد حدد السعر الافتتاحي الذي يبدأ منه البيع بالمزاد العلني بمبلغ ثلاثة ملايين وأربعة عشر ألف وسبع مائة و سبعة و ثلاثون دينار جزائري 3.014.737,00 دج. و قد حدد تاريخ جلسة البيع بالمزاد العلني يوم الثلاثاء 2025/01/21 على الساعة 14:00 زوالا بمحكمة مستغانم أمام قاضي البيوع العقارية. يضاف إلى مبلغ المزايدة مصاريف التنفيذ و الحقوق التناسبية للمحضر القضائي طبقاً للمرسوم التنفيذي رقم 78، 09 بالإضافة للحقوق العقارية للاطلاع على قائمة شروط البيع يمكنكم الاتصال بمكتب المحاضرة القضائية أو بأمانة ضبط المحكمة.

المحاضرة القضائية
02.01.2025

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
الديوان العمومي للمحضر القضائي
الأستاذة : زروالي حياة
محاضرة قضائية لدى محكمة مستغانم اختصاص مجلس قضاء مستغانم
العنوان: نهج محمد خميسي - طريق مزعران - مستغانم
الهاتف الفاكس: 045409122
اعلان عن بيع عقار بالمزاد العلني
طبقا للمادة 749 - 750 من قانون الإجراءات المدنية و الإدارية
نحن الأستاذة زروالي حياة محاضرة قضائية لدى محكمة مستغانم الواقعة أدناه الكائن مكتبها بنهج محمد خميسي طريق مزعران مستغانم. بناء على طلب سماعيل عبد الرحمان، الساكن رقم 13 نهج زغلول غليزان. بناء على الحكم الصادر عن محكمة مستغانم قسم الجرح بتاريخ 2023/07/06 فهرس رقم: 23/07181 جنود رقم 23/01482 المؤيد بالقرار المؤرخ في 2023/09/25 الصادر عن مجلس قضاء مستغانم الغرفة الجزائرية تحت فهرس: 23/05806 والمهوور بالصيغة التنفيذية المؤرخة في 2023/11/02 تحت رقم 23/226. تنفيذاً لأمر الحجز على عقار المؤرخ في 2024/06/03 رقم 2024/00413 صادر عن رئيس محكمة مستغانم نعلن عن بيع حق عيني عقاري بالمزاد العلني للمملوك للسيد طالب محفوظ. التعيين. حق امتياز على قطعة أرض ذات طابع فلاحي مساحتها 10 هكتار تقع بمحيط الاستصلاح البرجية حوض الحليب - بلدية الحسيان دائرة عين النويصي مستغانم قسم 16 مجموعة ملكية رقم 28. وحسب الخبرة أرض جرداء بها سور و حظيرة في طور الإنجاز مساحتها 1700 م². السعر الافتتاحي قد حدد السعر الافتتاحي الذي يبدأ منه البيع بالمزاد العلني بمبلغ ستة وأربعين مليون وسبع مائة و خمسون ألف دينار جزائري 46.750.000,00 دج. و قد حدد تاريخ جلسة البيع بالمزاد العلني يوم الثلاثاء 2025/01/21 على الساعة 14:00 زوالا بمحكمة مستغانم أمام قاضي البيوع العقارية. يضاف إلى مبلغ المزايدة مصاريف التنفيذ و الحقوق التناسبية للمحضر القضائي طبقاً للمرسوم التنفيذي رقم 78، 09 بالإضافة للحقوق العقارية للاطلاع على قائمة شروط البيع يمكنكم الاتصال بمكتب المحاضرة القضائية أو بأمانة ضبط المحكمة.

المحاضرة القضائية
02.01.2025

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
الديوان العمومي للمحضر القضائي
الأستاذة تقماري حفيظة محاضرة قضائية
اختصاص مجلس قضاء مستغانم
الكائن مكتبها بحي البحر (الاسيا) طريق وهران عمارة 50 رقم 21 مستغانم
رقم الهاتف: 0554994047
اعلان عن بيع عقار بالمزاد العلني بجزيرة يومية وطنية
المواد 749 - 750 من قانون الإجراءات المدنية و الإدارية
نحن الموقع أدناه الأستاذة تقماري حفيظة محاضرة قضائية لدى محكمة مستغانم اختصاص مجلس قضاء مستغانم والكائن مكتبها بالعنوان المذكور اعلاه. يطلب من المؤسسة العمومية الاقتصادية، المسماة الشركة المالية للاستثمارات المساهمة والتوظيف صوفينانس SPA SOFINANCE الممثلة من طرف السيد فراحة ميلود بن لخضر بصفتها الرئيس المدير العام الكائن مقرها : ب 34 نهج محمد بلقاسمي المدنية الجزائر العاصمة المختار موطنها : في دائرة اختصاص محكمة التنفيذ مكتبها الكائن بالعنوان المذكور اعلاه. ضد الشركة ذات الشخص الوحيد ذات المسؤولية المحدودة ميموزا مدينتيراني الممثلة قانونا في شخص مسيرها حاج اعراب وافية، الكائن مقرها : بدار أولاد حمدان القطعة رقم 02 مجموعة ملكية 264 بلدية عين النويصي ولاية مستغانم. تنفيذاً لاتفاقية القرض المحررة بتاريخ 2017/11/27 تحت رقم 2017/05 مرفقة بنسخة من الملحق التعديلي رقم 01 ورقم 02 لاتفاقية القرض. بناء على أمر مهام جدول قيد الرهن القانوني على عقار بالصيغة التنفيذية الصادر عن المحكمة التجارية المتخصصة مستغانم بتاريخ 2024/02/21 رقم الترتيب 24/0000025 رقم الفهرس 24/34 المهوور بالصيغة التنفيذية الصادرة عن المحكمة التجارية المتخصصة بتاريخ 2024/02/21 تحت رقم 24/01. نعلن بأنه سيبرع في البيع بالمزاد العلني للعقار المرهون والمحجوز عليه للمملوك للشركة ذات الشخص الوحيد ذات المسؤولية المحدودة ميموزا مدينتيراني الممثلة في قطعة أرض كائنة ببلدية عين النويصي ولاية مستغانم تقدر مساحتها بـ 25 أر مشيد عليها ما يلي : ثلاث (03) مستودعات تخزين للعتاد الفلاحي، غرفة للتبريد، مسكن أرضي يحتوي على : ثلاث (03) غرف قاعة استقبال، بهو، مطبخ، مرحاض، حمام، تحمل مراجع المسح التالية : قسم 02 مجموعة ملكية 264. بتاريخ 2025/01/21 على الساعة الثانية (14 سا) زوالا بقاعة جلسات البيوع العقارية بمقر محكمة مستغانم. وقد حدد السعر الافتتاحي بمبلغ قدره 76.425.000,00 دج ستة وسبعون مليون وأربع مائة وخمسة وعشرون ألف دينار جزائري. إضافة إلى الشروط المحددة في قائمة شروط البيع فإن الراسي عليه المزار يتحمل الاعباء القانونية بما فيها دفع عن طريق شيك حال انعقاد الجلسة 5/1 من الثمن والمصاريف والرسوم المستحقة ويدفع المبلغ الباقي في أجل 08 أيام الموالية لرسو المزار. يجوز لكل شخص الاطلاع على قائمة شروط البيع بمكتب المحاضرة القضائية الأستاذة تقماري حفيظة محاضرة قضاء اختصاص مجلس قضاء مستغانم الكائن مكتبها بحي البحر (الاسيا) طريق وهران عمارة 50 رقم 21 مستغانم، أو في أمانة ضبط محكمة مستغانم.

المحاضرة القضائية
02.01.2025

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
مجلس قضاء مستغانم
محكمة عين تادلان
القسم شؤون الأسرة
باسم الشعب الجزائري
حكم
ولهذه الأسباب
حكمت المحكمة حال فصلها في قضايا شؤون الأسرة علنيا، ابتدائيا، حضوريا في الشكل قبول إعادة السير في الدعوى بعد الخبرة. في الموضوع: إفراغ الحكم الصادر عن محكمة وقسم الحال بتاريخ 2024-05-19 فهرس رقم : 1872 والمصادقة على تقرير الخبرة المنجز من طرف الخبير الطبي صالح خديجة الموع بأمانة ضبط المحكمة بتا تاريخ 2024-08-28 تحت رقم 605. وبالنتيجة الحكم بالحجر على المرجع ضدها مهدي عباسية، المولودة بتاريخ 1988-05-02 ببلدية ماسرة ابنة الشارف و قواظية فاطيمة شهادة ميلادها رقم 525، مع تعيين المرجع مهدي الشارف والدها مقدما عليها للقيام برعايتها وتسيير شؤونها الإدارية والمالية، وعلى الأخير نشر هذا الحكم بفرض الاعلام في جريدة يومية باللغة العربية. أمر ضابط الحالة المدنية لبلدية ماسرة بالتأشير بخطوط هذا الحكم على هامش عقد ميلاد المحجور عليه وذلك بسعي من ممثل النيابة العامة. مع تحميل المرجع المصاريف القضائية. بدأ صدر الحكم وأفصح به جهارا في الجلسة العلنية المنعقدة بالتاريخ المذكور اعلاه ولصحته أمضى أصله من طرفنا نحن الرئيس وأمين الضبط.

الرئيس /أمين الضبط
02.01.2025

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
مجلس قضاء مستغانم
محكمة سيدي علي
القسم شؤون الأسرة
باسم الشعب الجزائري
حكم
ولهذه الأسباب
قضت المحكمة حال فصلها في قضايا شؤون الأسرة علنيا ، ابتدائيا ، حضوريا: في الشكل : قبول الدعوى. في الموضوع: تعيين المدعية ساولي خيرة المولودة بتاريخ 1953/06/08 بخضرة ابنة عبد القادر وساولي يمينه ، كمدعى على أبنها المدعى عليه مسعود عبد الحق المولود بتاريخ 1994/12/29 بخضرة ابن عبد القادر وساولي خيرة ، بدلا من والده المتوفي مسعودي عبد القادر ، وفقا للحكم الصادر عن محكمة الحال بتاريخ 2014/03/09 تحت فهرس رقم 14/0401 والقاضي بالحجر على المدعى عليه، و تحميل المدعية المصاريف القضائية المقدرة بـ 450 دج. بدأ صدر الحكم ونطق به جهرا في اليوم والشهر والسنة المذكورين أعلاه ولصحته أمضينا نحن الرئيس وأمضاه معنا أمين الضبط.

الرئيس / أمين الضبط
02.01.2025

WASH'N DELIVERY
Le Pressing Qui Vient à Vous
@WashNdelivery9
Boulevard Des Lions, Bir El Djir, Oran
041 879 674
0770 936 836
Bring your laundry, we'll wash it
Call us
0770 936 836
Je mets en vente un appartement 02 pièces cuisine salle de bain + toilettes. 11ème étage (sans ascenseur) acté + livret foncier, situé a cité lescure avec une vue panoramique sur mer et très bonne voisinage pour plus d'information
veuillez contactez le numéro
0556 366 201

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
مجلس قضاء مستغانم
محكمة عين تادلان
القسم شؤون الأسرة
باسم الشعب الجزائري
حكم
ولهذه الأسباب
حكمت المحكمة حال فصلها في قضايا شؤون الأسرة علنيا، ابتدائيا، حضوريا في الشكل : قبول إعادة السير في دعوى بعد الخبر الخبرة. في الموضوع: إفراغ الحكم الصادر عن محكمة الحال قسم شؤون الأسرة بتاريخ 2024/03/31 تحت رقم جدول 123-23 ، و رقم فهرس 24/1222 واعتماد تقرير الخبرة المنجز من طرف الدكتور بن لقي نور الهدى، والمودع بأمانة ضبط المحكمة بتاريخ 2024-07-06 تحت رقم 871 ، و بالتنتيجة الحكم بالحجر على المرجع بلقاضي عبد المحسن طه المولود بتاريخ 2005-01-08 بغيران لأبيه طاهر وامه مهدي نوال حسب شهادة ميلاده الحاملة لرقم العقد 102 و تعيين المرجع والده بلقاضي طاهر مقدما عليه لرعايته و إدارة شؤونه القانونية والمالية والإدارية بدلا عنه، مع أمر ضابط الحالة المدنية لبلدية غليزان بالتأشير بافتتاح التقديم والحجر على هامش شهادة ميلاد المحجور عليه وذلك بسعي من النيابة الزام المرجع بنشر منطوق هذا الحكم في إحدى الجرائد اليومية وطنية للإعلام و تحميله المصاريف القضائية. بدأ صدر هذا الحكم وأفصح عنه جهارا بالجلسة العلنية المنعقدة بتاريخ اليوم والشهر والسنة المذكورين أعلاه ولصحته أمضى عليه كل من الرئيس وأمين الضبط.

الرئيس /أمين الضبط
02.01.2025

17e Festival national du théâtre professionnel (Fntp)
"Agrrabu N'Kayen" du Théâtre régional de Tizi-Ouzou remporte le Grand prix du Festival



La pièce de théâtre "Agrrabu N'Kayen" (l'embarcation vers Cayenne) du Théâtre régional de Tizi-Ouzou a remporté, lundi soir à Alger, le Grand prix du 17e Festival national du théâtre professionnel (Fntp), une édition qui a pris fin hier, non sans la création de cinq nouvelles distinctions qui viennent s'ajouter aux huit existantes. Accueillie au Théâtre national Mahieddine-Bachtarzi (TNA), la cérémonie de clôture de cette 17e édition s'est déroulée en présence de l'Inspecteur général du ministère de la Culture et des Arts, M. Missoum Laroussi, représentant le ministre du secteur, Zouhir Ballalou, des directeurs de différents théâtres régionaux, ainsi que du directeur du TNA et commissaire du 17e Fntp, Mohamed Yahiaoui.

Ainsi, le prix du meilleur espoir masculin a été attribué au jeune Benyoucef Sid Emmou pour son rôle dans "Sarkhat el aswad", du théâtre régional d'Ain Defla, alors que celui du meilleur espoir féminin est revenu à Ferial Medjadi pour son rôle dans "Oun'tha El Djinn" du théâtre régional de Mostaganem. Le Prix du meilleur second rôle masculin a été décerné à Fethi Mebarki pour son rôle dans "El Ikhtiyar" du théâtre régional de Saïda alors que celui du meilleur second rôle féminin, est revenu à Hadjer Seraoui pour son rôle dans "Aqd el Djouhar" du Tna.

Dans la catégorie, "Meilleure chorégraphie" le jury a choisi de distinguer Aïssa Chouat et le spectacle "Zahret Er'Rimel" (la rose des sables) du théâtre régional d'Adrar, laissant le prix de la meilleure mise en scène à Mohamed Frimehdi pour la pièce "El Ikhtiyar" du théâtre régional de Saïda et celui du meilleur scénario à Haroun El Kilani pour le spectacle "Oun'tha El Djinn" (la femelle du Djinn) du théâtre régional de Mostaganem. Par ailleurs, le prix de la meilleure interprétation masculine a été attribué au comédien, Tahar Ben Safieddine, pour son rôle dans le spectacle "Infisam thoulathi el abâad" du théâtre régional de Laghouat et celui de la meilleure interprétation féminine à Lydia Larini pour son rôle dans "Es'Saqia" du théâtre régional de Souk Ahras.

La meilleure scénographie a été, selon la décision du jury présidé par le docteur Lakhdar Mansouri, celle de Hamza Djballah dans le spectacle "El Kalima" du théâtre régional de Sidi Bel Abbès, alors que le prix de la meilleure bande sons et musique est revenu à Ahmed Boumaâza dans "Infisam thoulathi el abâad" du théâtre régional de Laghouat.

Auparavant, et parmi la quinzaine de recommandations émises par le jury du 17e Fntp, il a été préconisé de permettre aux troupes participant aux prochains Fntp d'assister à toutes les représentations, afin d'avantager les échanges entre elles et rendre ainsi possible la naissance de nouveaux projets, ainsi que celle de permettre à la troupe lauréate au Fntp de représenter l'Algérie dans les manifestations internationales.

Les trois classes des ateliers de formations, organisées en marge des représentations théâtrales au programme du 17e Fntp, ont présenté, en alternance avec les remises de distinctions, leurs travaux artistiques réalisés durant les Masters Class que le nombreux public a longtemps applaudis.

Ouvert le 20 décembre dernier, le 17e Fntp a pris fin lundi, après avoir mis en concurrence 19 représentations, présenté plusieurs spectacles hors compétition et des animations de rue, au-delà de la programmation de plusieurs conférences en lien essentiellement avec les célébrations du 70 anniversaire du déclenchement de la glorieuse Guerre de libération et l'organisation des Masters Class au profit de jeunes apprenants

Cinéma algérien en 2024

Promulgation de la loi sur l'industrie cinématographique et création de l'INSC

Le cinéma algérien a réali sé en 2024 des avancées significatives à travers la promulgation de la loi relative à l'industrie cinématographique mais aussi l'inauguration, pour la première fois dans l'histoire de l'Algérie, de l'Institut national supérieur du cinéma (INSC). Ces acquis reflètent l'attention particulière accordée par les pouvoirs publics au développement du 7ème Art, conformément aux instructions du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune.

La loi relative à l'industrie cinématographique, publiée au Journal officiel en avril dernier, vise à instaurer une véritable dynamique économique dans ce domaine à travers la promotion de l'investissement et le soutien des projets privés.

Selon cette loi, le ministre chargé de la culture élabore, en coordination avec les secteurs et les institutions concernés, "la politique nationale en matière de l'industrie cinématographique et veille à sa mise en œuvre". Cette politique nationale vise essentiellement "le développement économique, social et culturel" de l'industrie cinématographique et "l'adaptation de l'industrie cinématographique aux évolutions et à l'innovation technologiques".

Elle a visé également "le développement et la promotion de l'investissement dans les industries cinématographiques", "la promotion du goût artistique et de la culture cinématographique du citoyen, ancrée dans les valeurs nationales et ouverte sur le monde", "la préservation de l'identité nationale et le renforcement de la cohésion nationale", "la valorisation des événements historiques et des hauts faits de la résistance nationale et de la Révolution de libération", "la connaissance de l'histoire et la valorisation de la mémoire nationale" et "la promotion de la destination touristique algérienne".

La loi stipule également que "les activités de production, de tournage, de distribution et d'exploitation des films cinématographiques s'exercent librement dans le respect de la Constitution et des lois de la République, des valeurs et des constantes nationales ainsi que de la religion musulmane et de la référence religieuse nationale, des autres religions, de la souveraineté nationale, de l'unité nationale, de l'intégrité du territoire national et des intérêts suprêmes de la Nation, des principes de la Révolution du 1er novembre 1954", et de "la dignité des personnes" et "de la non incitation au discours de la discrimination et de la haine".

Ladite loi prévoit que "la production de films se rapportant aux événements et aux symboles de la période de la résistance populaire, du mouvement national et de la Révolution du 1er novembre 1954, est soumise à l'autorisation préalable délivrée par le ministre chargé des Moudjahidine, conformément à la législation en vigueur".

"Quant à la production, la distribution et l'exploitation des films cinématographiques se rapportant aux thèmes religieux, aux événements politiques, aux personnalités nationales et aux symboles de l'Etat, ils sont soumis à l'avis consultatif des institutions concernées", selon la même loi.

La loi comprend des chapitres sous le titre "Exercice des activités relatives à l'industrie cinématographique", traitant de la "production cinématographique", "la distribution cinématographique" et "l'exploitation cinématographique".

Concernant les visas d'exploitation, "il est créé, auprès du ministre chargé de la Culture, une commission de visionnage des films. Cette commission émet son avis concernant l'attribution de visa d'exploitation cinématographique de tout film ...".

S'agissant du soutien à l'industrie cinématographique, "l'Etat œuvre à l'encouragement et à la promotion de l'investissement et du partenariat dans l'industrie cinématographique conformément à la législation et à la réglementation en vigueur et en vertu de toutes autres dispositions consacrées à cet effet".

"Les investisseurs dans les domaines relevant de l'industrie cinématographique bénéficient des privilèges et des mesures incitatives prévus par la législa-

tion et la réglementation en vigueur", selon la même loi.

Par ailleurs, l'année 2024 a également été marquée par la création du premier Institut national supérieur du cinéma dans l'histoire de l'Algérie, portant le nom de "Mohamed Lakhdar Hamina". Cette initiative s'inscrit dans la continuité des efforts entrepris en 2022 avec l'inauguration du premier Lycée national des arts "Ali-Maâchi", unique en son genre en Afrique. Ce Lycée offre des formations dans diverses spécialités artistiques y compris l'audio-visuel.

Cet Institut, rattaché au ministère de la Culture et des Arts, a été inauguré le 1er octobre dernier à Koléa (wilaya de Tipaza). La première promotion des bacheliers issus du Lycée national des arts "Ali Maâchi" a été accueillie dans cet édifice culturel au titre de la rentrée universitaire des établissements culturels 2024/2025.

En tant qu'établissement public pionnier dans la formation supérieure, l'Institut national supérieur du cinéma propose des cursus suivant le système "LMD", la première année de la formation étant en tronc commun et la deuxième année permet aux étudiants d'être orientés dans les spécialités de l'industrie cinématographique.

Dans le cadre de la relance du secteur du cinéma, l'année 2024 a connu également l'annonce de la décision du président de la République de rouvrir le Fonds national pour le développement de l'art, de la technique et de l'industrie cinématographique et de la promotion des Arts et des Lettres, dans le cadre de la loi de finances 2025. Ce Fonds, fermé depuis fin 2021, avait été au centre des préoccupations des artistes.

Appel à participation pour le Prix du président de la République pour les jeunes créateurs "Ali-Maâchi" 2025

Le dépôt des candidatures pour le prix du Président de la République pour les jeunes créateurs "Ali-Mâachi", dans son édition 2025, est ouvert du 1er janvier jusqu'au 15 mars prochain, a indiqué le ministère de la Culture et des Arts.

Les candidats voulant participer à ce concours annuel sont invités à déposer leurs dossiers via la plateforme numérique du ministère (sdsca@culture.gov.dz) ou au niveau des directions de la culture et des arts à travers les wilayas ou le ministère de la Culture et des Arts, précise la même source.

Les disciplines couvertes par le prix concernent les œuvres littéraires (le roman, la poésie et l'œuvre écrite de théâtre) et les œuvres artistiques (les arts lyriques, chorégraphiques, plastiques, visuels, théâtraux et cinématographiques).

Les modalités et les conditions et le dossier à fournir pour la participation sont accessibles sur le site Internet du ministère (www.m-culture.gov.dz).

Créé en 2006 en vertu d'un décret présidentiel, le prix du président de la République pour les jeunes créateurs "Ali-Mâachi" est destiné aux jeunes créateurs de moins de 35 ans. Le prix est décerné aux trois premiers lauréats dans chaque discipline, le 8 juin, à l'occasion de la Journée nationale de l'artiste.

www.lecarrefourdalgerie.dz

TF1

2

06h55 Bonjour ! La Matinale TF1
 09h35 Téléshopping
 11h00 Les Feux de l'amour
 11h45 Petits plats en équilibre
 11h50 Les douze coups de midi
 12h55 Petits plats en équilibre
 13h00 JT 13h
 13h40 Petits plats en équilibre
 13h45 Au coeur des Restos du coeur
 13h55 Météo
 14h00 Tout ce que je veux pour Noël... c'est toi !
 15h40 Ticket to Paradise
 17h30 Star Academy, la quotidienne
 18h30 Ici tout commence
 19h10 Demain nous appartient
 19h55 Météo
 20h00 JT 20h
 20h45 Petits plats en équilibre
 21h10 Doctor Strange
 23h05 Eurodreams
 23h10 Esprits criminels
 23h55 Esprits criminels
 02h00 Programmes de la nuit

12h55 Journal
 13h00 Journal
 13h40 Journal
 13h43 Le geste cuisine
 13h45 Basique, l'essentiel de la musique
 13h50 Tomb Raider
 16h10 Affaire conclue
 17h50 Affaire conclue : la vie des objets
 18h00 Tout le monde a son mot à dire
 18h35 N'oubliez pas les paroles
 19h10 N'oubliez pas les paroles
 19h55 Journal
 20h00 Journal
 20h35 Envoyé spécial fêtes
 20h55 Journal
 21h00 Paris 2024, l'émotion des Jeux
 21h10 Prodiges
 23h25 Vu de l'année
 01h15 Les paris de Léon
 01h40 Olympiques ! La France des Jeux
 03h15 Affaire conclue

CANAL+

3

07h50 Forêt magique super joyeuse
 10h15 Plateaux Canal+ première
 10h16 Les Enquêtes du département V : promesse
 12h18 La boîte à questions
 12h28 Viendez au Groland
 12h50 Rogue Heroes
 13h46 Rogue Heroes
 14h46 Rogue Heroes
 15h44 Rogue Heroes
 16h43 Rogue Heroes
 17h42 Rogue Heroes
 18h40 La boîte à questions
 18h44 Agence Tourisme
 19h18 Hot Ones
 19h56 En aparté
 20h32 En aparté
 21h09 Rogue Heroes
 22h07 Rogue Heroes
 23h07 Cuisines hors de portée : sous-marin nucléaire
 00h50 Karaoké
 02h17 Chasse gardée

11h05 Consomag
 11h15 Outremer.le mag
 11h50 Outremer.l'info
 12h00 Régions d'ici
 12h20 ICI 12/13
 13h45 On l'appelle Trinita
 15h40 La stagiaire
 16h35 La p'tite librairie
 16h45 Duels en familles
 17h20 Slam
 18h05 Questions pour un champion
 19h00 ICI 19/20 édition toutes régions
 19h50 Tout le sport
 20h10 Météo régionale
 20h20 Un si grand soleil
 20h40 Un si grand soleil
 21h05 Le temps des secrets
 22h45 Murder Party
 00h15 Les mystères de la mer
 01h50 Journal
 01h55 Des racines et des ailes
 03h55 La p'tite librairie
 04h00 Les matinales

6

arte

05h30 Incroyables transformations
 06h30 Incroyables transformations
 07h30 Incroyables transformations
 08h35 M6 Boutique
 09h45 Ça peut vous arriver
 11h30 Ça peut vous arriver chez vous
 12h40 Météo
 12h45 Le 12.45
 13h40 Un jour, un doc
 14h50 Un jour, un doc
 15h50 Un jour, un doc
 16h50 Un jour, un doc
 17h30 Un jour, un doc
 18h35 Tous en cuisine, menus de fêtes avec Cyril Lignac
 19h40 Météo
 19h45 Le 19.45
 20h35 Scènes de ménages
 21h10 Le meilleur pâtissier
 22h10 Le meilleur pâtissier
 23h25 Le meilleur pâtissier : le choc des équipes
 00h55 Programmes de la nuit

06h50 ARTE Journal Junior
 06h55 Bangkok, les chasseurs de serpents
 07h50 Invitation au voyage
 08h35 Invitation au voyage
 09h25 La véritable histoire de d'Artagnan
 10h55 Le langage des animaux
 11h40 Chats et chiens sauvages
 12h25 Marchés du monde
 13h00 Suisse : un médecin face à l'exode rural
 13h35 Le capitain
 15h15 Le miracle des loups
 17h25 Invitation au voyage
 18h10 Invitation au voyage
 18h55 Chats et chiens sauvages
 19h45 Arte journal
 20h05 28 minutes
 20h50 Samuel
 20h55 Les trois mousquetaires
 23h00 Gene Kelly mène la danse
 23h55 Bernstein & Gershwin : Deux Américains à Paris
 00h45 Porc royal
 02h20 Mourir d'aimer



TF1

21h10

DOCTOR STRANGE



Doctor Strange suit l'histoire du Docteur Stephen Strange, talentueux neurochirurgien qui, après un tragique accident de voiture, doit mettre son égo de côté et apprendre les secrets d'un monde caché de mysticisme et de dimensions alternatives. Basé à New York, Doctor Strange doit jouer les intermédiaires entre le monde réel et ce qui se trouve au-delà, en utilisant un vaste éventail d'aptitudes métaphysiques et d'artefacts pour protéger le Marvel Cinematic Universe.

Realisateur: Scott Derrickson
Scénariste: Jon Spaihts, Scott Derrickson, C. Robert Cargill
Musique: Michael Giacchino

3

21h10

LE TEMPS DES SECRETS



Marseille, juillet 1905. Le jeune Marcel Pagnol vient d'achever ses études primaires. Dans trois mois, il entrera au lycée. Trois mois, une éternité quand on a cet âge. C'est le temps des vacances, les vraies, les grandes. Enfant de la ville, ce retour tant attendu à ses chères collines d'Aubagne et d'Allauch, celles de "La Gloire de mon père" et "Le Château de ma mère" le transporte de bonheur. Il y retrouve la nature, les grands espaces et surtout son ami Lili.

Acteur: Léo Campion (Marcel Pagnol), Guillaume de Tonquédec (Joseph Pagnol), Mélanie Doutey (Augustine Pagnol), François-Xavier

CANAL+

20h50

ROGUE HEROES



Au printemps 1943, après la capture de David Stirling, le groupe des SAS est dirigé par le commandant Paddy Mayne. Une nouvelle fois emprisonné en raison de son insubordination, Mayne est averti par le frère de Stirling qui travaille aux renseignements militaires britanniques que l'unité des SAS risque d'être dissoute. Il lui propose de prendre part au débarquement en Italie au sein d'une unité appelée le Spécial Air Service.

Acteur: Jack O'Connell (Paddy Mayne), Connor Swindells (David Stirling), Sofia Boutella (Eve Mansour), Dominic West (Dudley Clarke), Gwilym Lee (Bill Stirling),



ORAN

17 | 07

Lever du soleil
Coucher du soleil
Humidité
Vent



08h13
06h01
67%
08 km/h

Alger	☀️	15-08
Constantine	☀️	13-05
Annaba	☀️	17-09
Ouargla	☀️	19-09
Mostaganem	☀️	17-08
Béchar	☀️	14-02

Détenus palestiniens 2024, l'année la plus meurtrière jamais enregistrée

La Commission des affaires des prisonniers et ex-prisonniers palestiniens a fait savoir mardi que l'année 2024 a été la plus meurtrière jamais enregistrée en termes de décès parmi les détenus palestiniens dans les prisons de l'entité sioniste, affirmant que cette donnée est corrélative à l'agression que mène l'occupant contre la bande de Ghaza, depuis plus d'un an. S'exprimant au cours d'une conférence de presse tenue en marge de la manifestation hebdomadaire de solidarité avec les prisonniers palestiniens dans la ville d'Al-Bireh à Ramallah, le directeur de la Commission des affaires des prisonniers et ex-prisonniers, Qaddura Fares, a indiqué que son organisation a enregistré 54 martyrs parmi les prisonniers palestiniens, dont cinq au cours des dernières 24 heures. Il a, à cet égard, précisé que les prisonniers palestiniens sont tombés en martyr à cause notamment de la torture, de la maltraitance et de la privation de nourriture. Le directeur a ajouté que le nombre de prisonniers tombés en martyrs, à savoir 54, n'est pas représentatif du nombre réel de martyrs, car l'administration sioniste dissimule souvent ses crimes, en veillant à ne laisser aucune trace. Condamnant, enfin, la fuite en avant de l'entité sioniste dans sa politique d'acharnement contre les prisonniers palestiniens, Qaddura Fares a mis en garde contre l'augmentation du nombre de martyrs parmi les détenus palestiniens dans les semaines et mois à venir, et ce, compte tenu, explique-t-il, du silence de la communauté internationale sur les exactions de l'occupant.

Droit international humanitaire à Ghaza Lazzarini exige des enquêtes sur l'entité sioniste

Le Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA), Philippe Lazzarini, a appelé mardi à des enquêtes indépendantes sur le non-respect par l'occupant sioniste des règles de la protection des travailleurs humanitaires durant son agression génocidaire lancée il y a 15 mois contre la bande de Ghaza. "Je réitère mon appel à des enquêtes indépendantes sur le non-respect systématique (par l'entité sioniste) de la protection des travailleurs humanitaires. Cela ne peut pas devenir la norme et l'impunité ne pas devenir aussi la nouvelle norme", a écrit M. Lazzarini dans un message sur les réseaux sociaux. "Quinze mois après le début de la guerre à Ghaza, les horreurs continuent sans relâche sous les yeux du monde entier", a-t-il déploré avant d'ajouter: "Depuis l'intensification des opérations militaires (sionistes) dans le nord de Ghaza il y a près de trois mois, on constate une augmentation significative des attaques contre notre personnel, nos bâtiments et nos opérations". Et de préciser, dans ce contexte, que depuis le début de l'agression sioniste le 7 octobre 2023 contre Ghaza, "258 membres du personnel de l'UNRWA ont été tués et près de 650 incidents contre les bâtiments et installations de l'UNRWA ont été enregistrés". De plus, a ajouté le patron de l'UNRWA, "au moins 745 personnes ont été tuées dans nos abris alors qu'elles cherchaient la protection des Nations unies et plus de 2.200 autres ont été blessées".

Conseil de sécurité de l'ONU 2024, l'année où l'Algérie a conféré un dynamisme inédit

L'Algérie a veillé en 2024, dès l'entame de son mandat en janvier en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, à mettre tout le monde devant ses responsabilités face à des situations de conflits d'une extrême gravité et d'injustice, et a ardemment défendu les causes justes notamment celles des peuples palestinien et sahraoui. Profitant de son nouveau statut au sein de cet important organe de l'ONU, l'Algérie, sous la direction du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, n'a ménagé aucun effort pour faire entendre la voix des pays arabes et africains, et assurer la défense des intérêts stratégiques communs sur les différentes questions relevant des compétences du Conseil de sécurité. Faisant de la question palestinienne une "priorité absolue" au Conseil de sécurité, conformément aux instructions fermes du président de la République, l'Algérie a multiplié les initiatives en convoquant, tout au long de l'année, des réunions au Conseil en vue d'obtenir un cessez-le-feu permanent dans le territoire, par le biais de sa représentation diplomatique à New York, dirigée par l'ambassadeur Amar Bendjama. Parmi les succès enregistrés par la mission algérienne à l'ONU, l'adoption le 25 mars par le Conseil de sécurité d'une résolution présentée par l'Algérie qui s'est appuyée sur les neuf autres membres non permanents qu'elle a associés à sa rédaction, exigeant un cessez-le-feu immédiat à Ghaza pendant le mois de ramadhan, et la levée de toutes les entraves à l'acheminement de l'aide humanitaire aux populations de cette enclave ravagée par une guerre génocidaire sioniste depuis octobre 2023. Quelques semaines plus tard, l'Algérie a demandé la tenue d'une réu-

2025

Le SG de l'ONU appelle à «prendre un nouveau départ»

Le secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, a appelé, mardi soir, à «prendre un nouveau départ» en 2025, dans son message pour la nouvelle année, soulignant que «l'espoir a été difficile à trouver» en 2024. «L'espoir a été difficile à trouver en 2024, les guerres provoquant d'immenses douleurs, souffrances et déplacements de population, et les inégalités et divisions alimentant les tensions et la méfiance», a dit M. Guterres dans son message. Evoquant le sujet du changement climatique, il a souligné qu'«aujourd'hui, c'est officiel: nous venons de subir une décennie de chaleur meurtrière. Il n'y a pas de temps à perdre». Le Secrétaire général a noté que les dix années les plus chaudes jamais enregistrées se sont produites au cours de la dernière décennie. «Nous assistons à un effondrement climatique – en temps réel. Nous devons quitter ce chemin qui nous mène à la catastrophe», a-t-il affirmé dans ce contexte. «En 2025, les pays doivent

nion au Conseil de sécurité consacrée aux inquiétudes sur le déplacement forcé de Palestiniens à Ghaza. M. Bendjama avait alors souligné: "Tout le monde doit comprendre que les Palestiniens n'ont d'autre lieu que leur terre. Tout déplacement forcé est une violation flagrante du droit international...". L'Algérie, par la voix de son représentant à l'ONU, a, à maintes fois, dit à l'Occident, avec des mots simples mais forts, combien il a tort dans son approche vis-à-vis de ce qui se passe en Palestine occupée et dans la région toute entière, et combien son "deux poids, deux mesures" est flagrant. Aujourd'hui, la diplomatie algérienne poursuit ses efforts au sein du Conseil onusien afin que l'Etat de Palestine accède à la place qui lui sied en tant que membre à part entière et souverain de l'ONU. Et c'est dans ce sillage que le président Tebboune a réaffirmé dimanche dernier le soutien de l'Algérie à la cause palestinienne: "Nous continuerons à soutenir le peuple palestinien dans sa lutte pour le recouvrement de ses droits légitimes", a-t-il dit dans son discours à la Nation devant les deux chambres du Parlement au Palais des Nations (Club des Pins). "Nous sommes avec la Palestine et avec tous les peuples opprimés dans le monde", a-t-il ajouté. "Depuis le début de son mandat en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations unies, l'Algérie mène une bataille pour la cause palestinienne", a souligné M. Tebboune, assurant que "l'Algérie demeurera aux côtés de la Palestine jusqu'à l'établissement de son Etat indépendant avec El-Qods pour capitale". Le fort engagement de l'Algérie envers la Palestine a été vi-

vement salué par de nombreuses parties palestiniennes. L'analyste palestinien Salah al-Chaqbaoui estime dans ce contexte: "Nous avons bon espoir que l'Algérie pourra servir la cause palestinienne, en tant que pays connu pour son soutien absolu aux peuples vulnérables et aux mouvements de libération nationale fondés sur les principes de sa Révolution". S'agissant du Liban, confronté lui aussi à une agression sioniste barbare, l'Algérie n'a pas cessé de plaider en faveur d'un cessez-le-feu "immédiat et inconditionnel" dans ce pays, appelant à lancer "un véritable processus de paix qui mette fin à l'occupation des terres arabes". Outre la défense de la question palestinienne au cours de l'année 2024, la voix de l'Algérie a résonné fortement dans les couloirs des Nations unies, en plaidant le droit du peuple du Sahara occidental, dernière colonie de l'Afrique, à l'autodétermination. A ce sujet, le président Tebboune a réaffirmé dans son discours à la Nation la position constante de l'Algérie à l'égard de la question du Sahara occidental, soulignant que cette position "ne changera pas tant que le peuple sahraoui n'aura pas exercé son droit à l'autodétermination". Et de rappeler que la question du Sahara occidental est inscrite au niveau de l'ONU "en tant que question de décolonisation" et que "son dossier est soumis à la Commission onusienne de décolonisation". Par ailleurs, l'Algérie "a représenté dignement" le continent africain en 2024 au sein de l'organe onusien central, "ne ménageant aucun effort pour renforcer l'influence du continent sur le processus de prise de décision, en s'appuyant sur les positions communes fondées sur les principes, valeurs et idéaux consacrés par l'Acte constitutif de l'Union africaine". Tout en restant fidèle à sa doctrine et ses principes cardinaux, l'Algérie a plaidé durant l'année qui s'achève pour une solution politique et le dialogue, loin de toute ingérence étrangère, aux conflits au Soudan, en Libye, au Mali et au Niger. Et afin de prendre en compte les défis du continent africain, l'Algérie n'a pas cessé de souligner l'urgence de réformer le Conseil de sécurité de l'ONU, une question qui figure aussi parmi ses principales priorités durant son mandat en tant que membre non permanent de cet organe onusien (jusqu'à décembre 2025). Depuis New York, l'Algérie a réitéré en août dernier, sa conviction quant au besoin du Conseil de sécurité de l'ONU, aujourd'hui, de la voix africaine, appelant à la nécessité de "redresser le tort historique infligé au continent qui manque d'une représentation efficiente au Conseil". Tous ces dossiers que l'Algérie a soumis de nouveau avec force au Conseil de sécurité, ont permis de donner à cet organe un "dynamisme" sans précédent, à travers les plaidoyers incessants présentés par la mission diplomatique algérienne dans cette enceinte internationale pendant une année entière.